



PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS

SOMMAIRE

- COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRIT 2000, 2001, 2002
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT 2000, 2001, 2002
- RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



Comptes de Résultat consolidés

Aux 31 décembre 2000, 2001, 2002

En milliers d'euros	Notes	2000	2001	2002
• Chiffre d'Affaires	Note 3 A	359 465	466 960	1 110 984
• Autres produits		5 427	8 824	15 665
Total des produits d'exploitation		364 892	475 784	1 126 649
• Charges d'exploitation	Note 4	(341 258)	(449 449)	(1 078 330)
Excédent brut d'exploitation		23 634	26 335	48 319
• Amortissements		(2 495)	(3 199)	(5 041)
Résultat d'exploitation	Note 3 B	21 139	23 136	43 278
• Résultat Financier	Note 5	(816)	(2 695)	(10 267)
Résultat courant		20 323	20 441	33 011
• Résultat exceptionnel	Note 6	(1 105)	(419)	(2 152)
• Impôts	Note 8	(6 873)	(7 142)	(10 689)
Résultat net avant amortissement des survaleurs		12 345	12 880	20 170
• Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce	Note 7	(1 353)	(3 183)	(13 765)
• Intérêts minoritaires		(236)	(283)	(286)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		10 757	9 414	6 119
RÉSULTAT NET PAR ACTION	Note 9	0,96	0,84	0,54



Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2000, 2001, 2002

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2000	2001	2002
<ul style="list-style-type: none">Fonds de commerce et écarts d'acquisitionAutres immobilisations corporelles		9 676 518	122 843 1 617	111 021 1 321
Immobilisations incorporelles	Note 10 A	10 194	124 460	112 342
Immobilisations corporelles	Note 10 B	12 396	19 855	21 164
Immobilisations financières	Note 10 C	2 454	3 760	3 640
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS		25 044	148 075	137 146
<ul style="list-style-type: none">Valeurs d'exploitationClientsAutres tiers	Note 11 Note 12	1 783 116 707 8 335	2 330 263 739 32 513	2 151 168 026 44 163
TOTAL ACTIF CIRCULANT		126 825	298 582	214 340
<ul style="list-style-type: none">Titres de placementDisponibilités	Note 15 Note 15	1 499 10 061	918 20 876	876 27 070
TOTAL ACTIF		163 429	468 451	379 432

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2000	2001	2002
• Capital	Note 13	3 430	4 050	4 050
• Primes & réserves		23 594	31 948	39 853
• Résultat de l'exercice		10 757	9 414	6 119
TOTAL CAPITAUX PROPRES		37 781	45 412	50 022
• Intérêts minoritaires		900	1 147	1 231
TOTAL CAPITAUX PROPRES & INTÉRÊTS MINORITAIRES		38 681	46 559	51 253
• Provisions pour risques & charges	Note 14	3 663	8 995	8 116
• Dettes financières à long terme	Note 15	15 907	48 582	36 208
• Dettes fournisseurs		11 438	18 474	24 292
• Dettes fiscales & sociales	Note 16	79 866	198 011	207 646
• Autres dettes	Note 12	652	4 175	3 373
• Dettes financières à court terme	Note 15	11 035	125 101	30 119
• Dettes financières à long terme partie à court terme	Note 15	2 187	18 554	18 425
TOTAL DETTES À COURT TERME		105 178	364 315	283 855
TOTAL PASSIF		163 429	468 451	379 432



Tableaux de Financement

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Résultat net de l'exercice	10 757	9 414	6 119
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 932	5 443	19 145
• Dotation nette aux provisions pour risques et charges	159	(375)	(1 872)
• Variation des impôts différés long terme et court terme	(0)	0	(392)
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	(18)	(569)	71
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations incorporelles	(2)	849	53
• Intérêts des minoritaires dans le résultat net des sociétés intégrées	236	283	286
Marge brute d'autofinancement	15 063	15 045	23 410
• (Augmentation) / réduction des valeurs d'exploitation	(219)	(546)	184
• (Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	(27 361)	26 573	69 464
• (Augmentation) / réduction des autres débiteurs	3 203	8 465	17 418
• Augmentation / (réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 744	(5 521)	5 224
• Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	14 389	(22 387)	8 584
• Augmentation / (réduction) des autres passifs à court terme	(1 544)	(24 065)	(994)
FLUX LIÉS AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 275	(2 436)	123 290
• Dividendes versés	(1 426)	(1 919)	(1 732)
• Augmentation / (réduction) nette des prêts et créances à plus d'un an	56	1 255	1
• Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an (hors capitalisation des crédits-baux)	1 871	37 292	(16 222)
FLUX LIÉS AUX OPERATIONS FINANCIÈRES	501	36 628	(17 953)
• Investissements en immobilisations incorporelles	(624)	(445)	(282)
• Investissements en immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(2 765)	(2 438)	(3 236)
• Investissements en titres de participation consolidés	(5479)	(114 780)	(1 530)
• Trésorerie des sociétés acquises	1 156	(20 487)	398
• Produits de cession d'immobilisations corporelles	111	647	328
• Produits de cession d'immobilisations incorporelles	11	0	48
• Variation des autres immobilisations financières	(229)	(533)	139
FLUX LIÉS AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(7 819)	(138 036)	(4 135)
• Incidence de la variation des taux de change		13	(68)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(2044)	(103 831)	101 134
TRÉSORERIE AU 1ER JANVIER	2 569	525	(103 307)
Variation de trésorerie	(2 044)	(103 831)	101 134
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	525	(103 307)	(2 173)

Variation des Capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Part du groupe	Intérêts minoritaires
N-3	2 250 000	28 392	523
<ul style="list-style-type: none"> • Dividende distribué • Différence de conversion • Résultat de l'exercice • Variation de périmètre 		(1 372) 4 10 757	(54) 236 195
N-2	2 250 000	37 781	900
<ul style="list-style-type: none"> • Dividende distribué • Différence de conversion • Résultat de l'Exercice 		(1 887) 104 9 414	(57) 21 283
N-1	11 250 000	45 412	1 147
<ul style="list-style-type: none"> • Dividende distribué • Différence de conversion • Résultat de l'Exercice 		(1 575) 66 6 119	(145) (57) 286
N	11 250 000	50 022	1 231

L'augmentation du nombre d'actions est consécutive à la division par cinq du nominal des actions, votée au cours de l'Assemblée Générale en date du 28 février 2001.



Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

Note 1. Principes comptables

- A. MÉTHODES DE CONSOLIDATION
- B. ECARTS D'ÉVALUATION ET D'ACQUISITION
- C. CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVICES
- D. IMMOBILISATIONS
 - 1. Incorporelles
 - 2. Corporelles
 - 3. Crédits baux
 - 4. Financières
- E. VALEURS D'EXPLOITATION
- F. CRÉANCES
- G. CESSION DE CRÉANCES
- H. OPÉRATIONS EN DEVICES
- I. TRÉSORERIE
- J. INSTRUMENTS FINANCIERS
- K. INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE
- L. IMPÔTS DIFFÉRÉS
- M. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL
- N. RÉSULTAT NET PAR ACTION
- O. TITRES AUTO DÉTENUS
- P. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Note 2. Faits marquants de l'exercice et incidence sur la comparabilité des comptes

Note 3. Informations sectorielles

- A. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER
- B. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER
- C. EFFECTIF PERMANENT PAR MÉTIER

Note 4. Charges d'exploitation

Note 5. Résultat financier

Note 6. Résultat exceptionnel

Note 7. Amortissement des écarts d'acquisition et fonds de commerce

Note 8.

- A. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES
- B. TAUX EFFECTIF D'IMPÔT
- C. DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS



Note 9. Résultat net par action

Note 10. Immobilisations

- A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 - 1. Fonds de commerce
 - 2. Ecart d'acquisition
- B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- C. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
- D. IMMOBILISATIONS PAR MÉTIERS

Note 11. Clients et comptes rattachés

Note 12. Autres tiers actifs et passifs

Note 13. Note sur le capital potentiel

Note 14. Provisions pour risques et charges

- A. DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
- B. ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Note 15. Analyse de la dette financière nette

- A. DETTE FINANCIÈRE NETTE
- B. DETTE FINANCIÈRE NETTE PAR ÉCHÉANCE
- C. RÉPARTITION TAUX FIXE / TAUX VARIABLE

Note 16. Dettes fiscales et sociales

Note 17. Litiges

Note 18. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Note 19. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Note 20. Engagements hors bilan

- A. ENGAGEMENTS COURANTS
- B. ENGAGEMENTS COMPLEXES
- C. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Note 21. Périmètre de consolidation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2000, 2001, 2002

Note 1 - Principes comptables

Les comptes consolidés du groupe Crit sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et, plus particulièrement, en conformité avec les prescriptions du Règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable. À compter du 1^{er} janvier 2002, le groupe a appliqué le règlement 2000-06 sur les passifs. La mise en place de ce changement de méthode n'a eu aucune incidence ni sur les capitaux propres à l'ouverture ni sur le résultat de la période.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le groupe sont décrits aux paragraphes 1.A à 1.P ci-dessous.

A. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Groupe Crit exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 21 ci-après.

B. ECARTS D'ÉVALUATION ET D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales du groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. Postérieurement à leur affectation, les écarts d'évaluation et d'acquisition suivent les règles comptables propres à leur nature, qui sont décrites ci-après.

C. CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVISE

Les postes du bilan exprimés en devise sont convertis en euros au cours de change en vigueur, à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devise sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en capitaux propres du groupe, ainsi que dans les intérêts minoritaires.

D. IMMOBILISATIONS

1. Incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Elles comprennent essentiellement les écarts d'acquisitions et les fonds commerciaux acquis.

Les survaleurs, résultant de l'écart entre la valeur d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées et la quote-part correspondante de la juste valeur des actifs et des passifs de ces sociétés à la date de la prise de participation, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties linéairement sur une durée comprise entre 5 et 10 ans selon l'activité.

Les fonds commerciaux sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ces fonds commerciaux font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée estimée d'utilisation. Au compte de résultat, les amortissements des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce sont enregistrés sous une rubrique spécifique intitulée "Amortissement des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce".

À chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur actuelle de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle de l'actif est définie comme la plus élevée des valeurs vénales (valeur définie par référence au marché) et d'usage (valeur définie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs).



En l'occurrence, les actifs liés à l'activité de travail temporaire sont évalués de préférence par référence aux valeurs de marché des sociétés cotés du secteur.

2. Corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondé sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'amortissements retenues sont les suivantes.

NATURE	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

3. Crédits baux

Le groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de crédit-bail et assimilés qualifiés de location financement. La distinction entre contrats de location financement et de location simple est effectuée en privilégiant l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Les contrats de location financement qui ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du groupe.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers. Les charges futures de loyer relatives aux locations simples font l'objet d'une analyse en note 20.C.

4. Financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Elles sont essentiellement constituées de prêts et de titres de participations.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de l'effort de construction. Ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

Les titres de participation non consolidés représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées et figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constatées en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, celle-ci étant généralement appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité de chaque société. Les titres de participation non consolidés comprennent, en particulier, les parts détenues par le groupe dans la SOCAMETT et dans des organismes financiers de type mutualiste.

E. VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks et les travaux en cours sont enregistrés au plus bas du prix de revient ou de la valeur de remplacement (activité industrielle et de négoce) ou à la valeur d'acquisition (activité de marchand de biens de Groupe Crit). Dans le cadre de l'activité industrielle et de négoce, les prix de revient sont calculés suivant la méthode "premier entré - premier sorti". Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque la valeur ci-dessus est supérieure à la valeur de marché estimée.

F. CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale taxes comprises. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale. Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes, déduction faite, le cas échéant, de la fraction couverte par les assurances.

G. CESSIONS DE CRÉANCES

En date du 19 juin 2002, Groupe Crit en tant que mandataire ainsi que Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, GTI, ECM, Crit Sécurité, Maser, au titre de cédants, ont signé un contrat de titrisation de créances commerciales pour une durée de cinq ans.

Au terme de ce contrat, les entités du groupe, cèdent des créances commerciales à hauteur d'un montant égal au financement maximum (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension réévaluée à chaque tirage. Au cours de l'exercice 2002, la surdimension moyenne s'est établie à environ 15% du total cédé et, s'agissant d'un compte courant avec le véhicule de titrisation, est comptabilisée dans les disponibilités. En outre, il est rappelé que, d'une part, les cessions de créances n'ont aucun impact sur le résultat et que d'autre part, dans la mesure où les encaissements relatifs aux créances cédées restent gérés par le groupe, une garantie (décrite en note 20.B.) est donnée au véhicule de titrisation en garantie du bon reversement de ces encaissements.

De plus, Euristt cède certaines créances au titre d'un contrat de factoring, sans recours. Les montants cédés et financés au titre de ce contrat au 31/12/02 et au 31/12/01 étaient respectivement de 7,8 et 11.1 millions d'euros.

H. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de transaction. A l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits au compte de résultat en charges financières lorsqu'il s'agit d'une perte latente.

I. TRÉSORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe Crit en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des dettes financières à court terme. Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan consolidé au plus bas de la valeur d'acquisition ou de la valeur du marché.

J. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers à terme figurent dans les engagements hors bilan et concernent principalement la couverture du risque de taux. Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de façon symétrique à la prise en compte des produits et charges des éléments couverts.

K. INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les régimes d'indemnité de départ à la retraite à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode prospective en tenant compte d'hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation, ainsi que d'actualisation. Les modifications éventuelles d'hypothèses actuarielles sont étalées sur la durée de vie résiduelle de service des salariés participant aux régimes concernés.



L. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé. Dans les comptes consolidés, ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable, c'est-à-dire sur la base du dernier taux d'impôt connu. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains. Aucune actualisation des impôts différés n'est pratiquée.

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

M. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'exercice.

N. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

O. TITRES AUTO-DÉTENUS

Les actions de la société Groupe Crit détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du groupe sont inscrites :

- A l'actif du bilan au poste titre de placement lorsque ces titres sont explicitement détenus dès leur acquisition aux fins de régularisation de cours ou d'attribution aux salariés,
- En diminution des capitaux propres consolidés du groupe dans tous les autres cas.

Les actions comptabilisées en titre de placement le sont pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque ce dernier est supérieur au cours de bourse à la date de clôture. Les éventuelles dotations et résultats de cession sont enregistrés au compte de résultat. Dans les autres cas, les éventuels résultats de cession sont directement imputés dans les capitaux propres consolidés.

P. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent éventuellement différer de ces estimations et hypothèses.

Note 2. Faits marquants de l'exercice et incidence sur la comparabilité des comptes

ANNÉE 2000

Les sociétés Effika, Sofidess, Mayday TT, Mayday PAO, Marine et Cityjet Handling ont été acquises et intégrées au périmètre de consolidation respectivement les 1^{er} octobre (Effika, Sofidess), 1^{er} novembre (Mayday TT, Mayday PAO, Marine) et 1^{er} décembre (Cityjet Handling). Elles contribuent à la formation du résultat consolidé à raison des opérations réalisées au cours de la période, allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2000.

ANNÉE 2001

En avril 2001, le groupe a acquis la société EPS, société d'intérim suisse. Compte tenu de la taille de la société, son impact n'a pas été retenu dans l'établissement du proforma 2001 présenté ci-dessous.

Le 10 décembre 2001, Groupe CRIT a acquis 100% des actions du groupe Euristt auprès de Corporate Services Group. Euristt avait été constitué de 1997 à 1999 par le rachat de leaders régionaux de la profession. Le groupe Euristt est donc consolidé dans les états financiers du groupe à dater du 1^{er} Décembre 2001.

Structure juridique

A la date d'acquisition, le groupe comprend les sociétés suivantes :

- Euristt SA : holding des activités
- Euristt France : principale entité opérationnelle regroupant Inter Participation et Inter Alsace
- Locamet : entité opérationnelle support des activités du groupe dans le nord de la France
- Interim 25: entité opérationnelle support des activités du groupe dans le sud est de la France
- Laboralia Tempo : entité opérationnelle support des activités du groupe en Espagne
- Propartner : entité opérationnelle support des activités du groupe en Allemagne

Au cours de l'exercice 2001, Intérim 25 et Locamet ont été fusionnées dans Euristt France.

Structure de la transaction

La transaction a été faite sur la base d'un prix de 125 millions d'euros diminué d'un dividende payé par Euristt SA à CSG de 13 millions d'euros. Elle a été financée d'une part par un emprunt moyen terme de 38 millions d'Euros et d'autre part par un crédit relais de 75 millions d'Euros destiné à permettre la mise en place d'une titrisation des créances commerciales du groupe Crit à hauteur du même montant (opération réalisée en juin 2002)

Comptes proforma

Compte tenu de l'importance de la transaction sur la structure de l'activité et des comptes du groupe, un compte de résultat proforma a été élaboré sur les bases suivantes :

- Consolidation sur 12 mois de Euristt chez Crit (exercices 2000 et 2001)
- Prise en compte de la survalueur réelle dégagée par la transaction au 01/01/2000 et de l'amortissement sur 10 ans de cette dernière,
- Recalcul de frais financiers normatifs sur la base de la dette d'acquisition et du taux de financement moyen des emprunts liés à l'acquisition, ces derniers étant intégrés au compte de résultat en tenant compte d'une économie d'impôts.

L'incidence sur le compte de résultat est la suivante :

En milliers d'euros	2000 Proforma	2001 Proforma
• Chiffre d'affaires	1 031 538	1 125 602
• Autres produits	12 990	18 445
Total des produits d'exploitation	1 044 528	1 144 047
• Charges d'exploitation	(994 936)	(1 093 082)
Excédent brut d'exploitation	49 591	50 965
• Amortissements	(4 120)	(6 384)
Résultat d'exploitation	45 471	44 581
• Résultat financier	(10 258)	(11 981)
Résultat courant	35 214	32 600
• Résultat exceptionnel	(3 405)	(7 052)
• Impôts	(12 602)	(10 560)
Résultat net avant amortissement des survaleurs	19 207	14 987
• Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce	(12 666)	(13 554)
• Intérêts minoritaires	(236)	(250)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	6 305	1 183



L'incidence sur le bilan est la suivante :

BILAN (en milliers d'euros)	2000 Proforma	2001 Publié
• Immobilisations incorporelles	113 200	124 460
• Immobilisations corporelles	17 500	19 855
• Immobilisations financières	3 680	3 760
Total actifs immobilisés	134 399	148 075
• Valeurs d'exploitation	1 783	2 330
• Clients	282 703	263 739
• Autres tiers	26 257	32 513
Total actifs circulants	310 743	298 582
• Titres de placement	6 855	918
• Disponibilité	23 466	20 876
TOTAL ACTIF	475 463	468 451
Capitaux propres	29 634	45 412
• Intérêts minoritaires	901	1 147
Capitaux propres & intérêts minoritaires	30 535	46 559
• Provisions pour risques & charges	9 712	8 995
• Dette financière à long terme	64 275	48 582
• Dettes fournisseurs	12 562	18 474
• Dettes fiscales et sociales	202 847	198 011
• Autres dettes	6 166	4 175
• Dettes financières à court terme	149 367	125 101
• Dettes financières à long terme partie à court terme	0	18 554
Total dettes à court terme	370 941	364 315
TOTAL PASSIF	475 463	468 451

La réconciliation entre les capitaux propres du groupe proforma 2000 et ceux publiés en 2001 est la suivante :

Rapprochement de situation nette (en milliers d'euros)	
Situation nette proforma 31/12/00	29 634
• Résultat 2001 proforma	1 183
• Dividendes distribués	(14 887)
• Elimination des amortissements de survaleur et charges d'intérêt proforma	29 480
SITUATION NETTE PUBLIÉE 31/12/01	45 412

C. ANNÉE 2002

Le 01/01/02, Maser a acquis 100% des titres de la société AWAC, société spécialisée dans la maintenance aéronautique.

Le 28/06/02, Groupe Crit a mis en place la titrisation succédant au prêt relais et destinée à stabiliser le financement de l'acquisition d'Euristt.



Le 30/09/02, Crit Intérim a acquis 100% des titres de CP, société anonyme, détenant 100% des titres de la SARL K Intérim, société de travail temporaire exploitant une agence à Vichy.

Note 3. Informations sectorielles

L'activité du groupe Crit étant presque exclusivement exercée en France, il n'est pas donné de répartition géographique des activités.

A. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

La répartition par métier du chiffre d'affaires du groupe est la suivante :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Travail temporaire	294 798	384 803	1 012 089
• Assistance Aéroportuaire	31 702	40 948	56 607
• Divers	47 803	58 898	63 071
• Eliminations inter activités	(14 838)	(17 689)	(20 783)
TOTAL	359 465	466 960	1 110 984

En 2001 proforma, l'activité du groupe se répartit à hauteur de 1 043,4 millions d'euros dans l'activité de travail temporaire (966,9 en 2000 proforma), 41,0 millions d'euros dans l'aéroportuaire (31,7 en 2000 proforma) et 58,9 millions d'euros pour les autres activités (47,8 en 2000 proforma). Les éliminations inter-activités s'élevaient à 17,7 millions d'euros (14,8 en 2000 proforma).

B. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER

La répartition par métier du résultat d'exploitation du groupe est la suivante :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Travail Temporaire	17 472	19 734	41 147
• Assistance Aéroportuaire	1 195	876	3 769
• Autres	2 472	2526	(1 638)
TOTAL	21 139	23 136	43 278

En 2001 proforma, le résultat d'exploitation du groupe se répartit à hauteur de 41,2 millions d'euros dans l'activité de travail temporaire (41,8 en 2000 proforma), 0,9 millions d'euros dans l'aéroportuaire (1,2 en 2000 proforma) et 2,5 millions d'euros pour les autres activités (2,5 en 2000 proforma).

C. EFFECTIF PERMANENT PAR MÉTIER

La répartition par métier de l'effectif permanent du groupe est la suivante (effectif à la clôture) :

En nombre de salariés permanents au 31 décembre	2000	2001	2002
• Travail temporaire	542	1 461	1 405
• Assistance Aéroportuaire	854	888	1 094
• Autres	538	630	662
TOTAL	1 934	2 979	3 161

Note 4. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Achats consommés	10 415	14 915	13 841
• Charges de personnel	299 535	384 685	941 958
• Autres achats et charges externes	18 759	28 304	73 250
• Impôts & taxes	9 295	16 607	38 929
• Dotations aux provisions	2 670	3 051	4 823
• Autres charges d'exploitation	584	1 887	5 529
TOTAL	341 258	449 449	1 078 330

Note 5. Résultat financier

Le résultat financier évolue de la façon suivante

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Frais financiers sur participation des salariés	(398)	(572)	(988)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(813)	(1 847)	(9 786)
• Produits financiers	309	81	620
• Gains et pertes de changes nets	2	2	3
• Divers	84	(359)	(116)
TOTAL	(816)	(2 695)	(10 267)

En 2001 proforma, le résultat financier s'élevait à (12,0) millions d'euros. Son évolution est liée à l'évolution des taux, à la diminution de la dette ainsi qu'à l'évolution de l'activité sur l'année.

Note 6. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Plus ou moins values sur cession d'actifs	20	1 544	(97)
• Dotations exceptionnelles aux provisions	(484)	173	477
• Autres	(641)	(2 136)	(2 532)
TOTAL	(1 105)	(419)	(2 152)

Le résultat exceptionnel du groupe est essentiellement composé de l'effet des redressements faisant suite aux contrôles ainsi que de diverses charges sur exercices antérieurs.



Note 7. Amortissement des écarts d'acquisition et fonds de commerce

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Crit Intérim (5 ans)	472	506	509
• GTI (5 ans)	249	249	249
• GEH (10 ans)	493	493	493
• Mayday (5 ans)	59	354	353
• EPS (5 ans)		489	652
• Euristt (10 ans)		943	11 411
• Divers (5 ans)	80	149	98
TOTAL	(1 353)	(3 183)	13 765

Note 8. Impôts

A. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Impôt courant	(6 873)	(7 142)	(11 080)
• Impôt différé			391
CHARGES D'IMPÔTS NETTES	(6 873)	(7 142)	(10 689)

B. TAUX EFFECTIF D'IMPÔTS

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Résultat courant	20 323	20 441	33 011
• Résultat exceptionnel	(1 105)	(419)	(2 152)
Résultat taxable	19 218	20 022	30 859
• Résultat taxable à taux réduit			
• Autre			
Résultat taxable à taux courant	19 218	20 022	30 859
• Taux d'impôt en France	37,76%	36,42%	35,43%
Impôt théorique	7 257	7 292	10 933
• Effets			
Différences permanentes	83	56	(289)
Du différentiel de taux des pays étrangers	42	(29)	(69)
Des pertes fiscales non reconnues		169	63
De l'utilisation des pertes fiscales non reconnues			
Autres	(509)	(346)	51
Total des effets	(384)	(150)	(244)
• Impôt à taux courant	6 873	7 142	10 689
• Impôt à taux réduits			
Charge d'impôt du groupe	6 873	7 142	10 689
TAUX APPARENT	35,76%	35,67%	34,64%

C. DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Impôt différé actif	2 444	3 361	4 053
• Impôt différé passif	(1 130)	(1 305)	(1 587)
POSITION D'IMPÔT DIFFÉRÉ NET	1 314	2 056	2466

Au 31 décembre 2002, les impôts différés sont essentiellement issus des décalages temporaires. À cette même date, il n'existe pas de déficits fiscaux significatifs au sein du groupe. De surcroît, la politique du groupe est de ne comptabiliser d'actifs d'impôts différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est assurée.

Note 9. Résultat net par action

Le résultat net par action a été recalculé comme suit sur la base du nombre d'actions existant à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire après la division par cinq votée par l'Assemblée Générale du 28 février 2001 :

En milliers d'actions	2000	2001	2002
• Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	11 250	11 250	11 250
• Nombre d'actions émises au cours de l'exercice			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	11 250	11 250	11 250
• Résultat net part du groupe en Milliers d'Euros	10 757	9 414	6 119
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN EUROS	0,96	0,84	0,54

Note 10. Immobilisations

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1. Fonds de commerce

Les valeurs nettes des fonds de commerce s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Crit Intérim	1 241	782	382
• Cityjet	1 152	1 079	980
• Divers	84	35	10
TOTAL	2 477	1 896	1 372

Le fonds de commerce Cityjet correspond à une activité aéroportuaire de Dublin acquise en 2000 et est amorti sur 10 ans. Le fonds de commerce Crit Intérim correspond à des acquisitions d'activités pour la plupart antérieures à 1998. Ces fonds sont amortis sur 5 ans.



2. Écarts d'acquisition

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• GTI (5 ans)	747	498	249
• GEH (10 ans)	4 189	3 696	3 203
• Mayday (5 ans)	1 721	1 367	1 014
• EPS (5 ans)		2 772	2 120
• Euristt (10 ans)		112 185	101 681
• K Intérim (5 ans)			1 012
• Divers (5 ans)	542	429	370
TOTAL EN VALEUR NETTE	7 199	120 947	109 649

La ligne divers inclut l'écart d'acquisition relatif à Awac, société acquise en 2002, pour un montant de 70 milliers d'euros.

Les variations des écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
Valeur nette au 01 janvier	5 677	7 199	120 947
• Augmentation de la valeur brute (Acquisition)			
• Sofidess	543		
• Mayday TT	1 780		
• EPS (Suisse)		3 261	
• Euristt		113 128	907
• Autres	29		1 135
• Amortissement de l'exercice	(830)	(2 641)	(13 340)
• Cession			
• Différence de conversion			
• Autres mouvements			
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	7 199	120 947	109 649

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Terrains	510	468	460
• Constructions	840	1 433	1 062
• Installations techniques, matériel et outillage	10 322	10 837	12 790
• Matériel de bureau et informatique	721	7 044	6 716
• Matériel de transport	2	73	136
TOTAL	12 396	19 855	21 164

La variation des immobilisations entre les exercices 2000 et 2001 est liée à l'intégration d'Euristt à hauteur de 4 989 milliers d'euros (net).

C. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Prêts et créances à plus d'un an	1 442	1 670	1 703
• Titres de participation	364	441	450
• Autres immobilisations financières	648	1 649	1 487
TOTAL	2 454	3 760	3 640

Les prêts sont essentiellement constitués des obligations du groupe au titre du 1% construction. Les titres de participation sont constitués pour l'essentiel de titres de la Socamett, organisme de caution mutuelle délivrant la caution légale au groupe Crit Intérim. Les autres immobilisations financières sont majoritairement relatives aux dépôts de garanties relatifs aux baux.

D. IMMOBILISATIONS NETTES PAR MÉTIER

En milliers d'euros	2000	2001	2002			
			Incorporels	Corporels	Financier	TOTAL
• Travail Temporaire	7 481	129 122	107 849	5 356	3 398	116 603
• Assistance Aéroportuaire	14 772	15 912	4 219	12 768	188	17 175
• Divers	2 791	3 041	274	3 040	54	3 368
TOTAL GÉNÉRAL	25 044	148 075	112 342	21 164	3 640	137 146

Les investissements réalisés en 2002 se sont élevés à 2,0 millions d'euros dans le travail temporaire, 0,7 dans l'aéroportuaire et 1,4 dans les autres activités. Ces investissements incluent pour un montant de 1,1 millions d'euros la croissance externe de l'année. En sus de ces investissements, des nouveaux contrats de crédit-bail ont été conclus au cours de l'année pour un montant de 3,6 millions d'euros, essentiellement dans le cadre des activités aéroportuaires.

Note 11. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Clients et comptes rattachés	121 771	272 403	177 260
• Provisions pour créances douteuses	(5 064)	(8 664)	(9 234)
TOTAL	116 707	263 739	168 026

La diminution du poste client entre les clôtures 2001 et 2002 est essentiellement liée aux cessions de créances réalisées dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002 (88,3 millions d'Euros).

Le poste client inclut des effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatif à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 17 511, 14 865 et 10 098 milliers d'Euros respectivement à fin 2002, 2001 et 2000. Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions (Alsace et Sud-Est chez Euristt) les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que les créances du groupe ont une échéance inférieure à un an.



Note 12. Autres tiers actifs et passifs

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Impôts différés actifs	2 444	3 361	4 053
• Créances sur l'État et les organismes sociaux	4 754	22 354	18 627
• Charges à répartir et charges constatées d'avance	795	2 793	2 930
• Autres tiers actifs	809	4 734	19 336
Valeur brute des autres tiers actifs	8 802	33 242	44 946
• Provision	(467)	(729)	(783)
Valeur nette des autres tiers actifs	8 335	32 513	44 163
• Produits constatés d'avance	70	98	99
• Autres dettes	582	4 077	3 274
Valeur brute des autres dettes	652	4 175	3 373
TOTAL	7 683	28 338	40 790

Note 13. Note sur le capital potentiel

Au 31 décembre 2002, le capital social de Groupe Crit est composé de 11 250 000 actions. À cette même date, il n'existe aucune valeur mobilière, simple ou composée, ni aucun droit susceptible de diluer les actionnaires.

Note 14. Provisions pour risques et charges

A. DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Provision pour risques et charges	1 755	6 405	5 000
• Provisions pour retraite	763	1 282	1 529
• Impôts différés à plus d'un an	1 131	1 305	1 587
• Autres	14	3	
TOTAL	3 663	8 995	8 116

À la clôture de l'exercice 2002, les provisions pour risques et charges sont essentiellement constituées de litiges prud'hommaux ainsi que de litiges fiscaux contestés (Euristt).

Les provisions pour retraites concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite, aucun avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés.

B. ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	Solde d'ouverture	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Solde de clôture
• Provisions pour risques et charges	6 405	2 351	(3 756)				5 000
• Provisions pour retraite	1 282	254	(54)			47	1 529
• Impôts différés à plus d'un an	1 305	282					1 587
• Autres	3		(3)				0
TOTAL	8 995	2 887	(3 813)	0	0	47	8 116

Note 15. Analyse de la dette financière nette

A. DETTE FINANCIÈRE NETTE

La dette financière nette s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Dette à long terme	15 907	48 582	36 208
• Dette financière à court terme	11 035	125 101	30 119
• Dette financière à long terme partie court terme	2 187	18 554	18 425
Dette financière	29 129	192 237	84 752
• Titres de placement	(1 499)	(918)	(876)
• Disponibilités	(10 061)	(20 876)	(27 070)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	17 569	170 443	56 806

Les caractéristiques des principaux véhicules de financement du groupe sont les suivantes (y compris titrisation déconsolidante) :

En milliers d'euros	Nature du taux	Montant au 31/12/02	Échéance	Couverture
• Prêt à moyen terme de 38 M Eur	Variable	29 800	Déc 2007	Oui (partielle)
• Titrisation	Variable	75 000	Juin 2008	Non
• Factoring	Variable	25 914	N/A	Non

De façon générale, les principaux véhicules de financement du groupe (prêt moyen terme et titrisation) ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée automatique. Les principaux cas susceptibles d'amener l'exigibilité anticipée sont les suivants :

- Pour le prêt MT de 38 millions d'Euros : le groupe est essentiellement engagé à respecter un ratio financier (EBIT DA / Dette nette) décroissant dans le temps ainsi qu'un montant maximum d'investissement annuel.
- Titrisation : Le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum ainsi qu'un niveau de surdimension.

En outre, la dette financière nette inclut la dette liée au retraitement des crédits-baux (7,7 et 6,9 millions d'euros respectivement en 2002 et 2001) ainsi que la participation non financée du groupe (9,1 et 12,1 millions d'euros respectivement en 2002 et 2001) et le compte courant relatif à la titrisation (13,3 millions d'euros).



B. DETTE FINANCIÈRE NETTE PAR ÉCHÉANCE

La dette financière nette par échéance s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Année N+1	1 662	121 861	20 598
• Année N+2 à N+5	6 603	37 806	27 130
• Au-delà	9 304	10 776	9 078
TOTAL DE LA DETTE FINANCIÈRE	17 569	170 443	56 806

C. RÉPARTITION TAUX FIXE / TAUX VARIABLE

La titrisation et le factoring soit environ les 2/3 de la dette du groupe sont à taux variables. Le prêt moyen terme (soit environ 20% de la dette du groupe) est également à taux variable, mais a fait l'objet d'une couverture à hauteur des 2/3 de son principal par un tunnel bonifié (3%/ 5,05%). Les dettes relatives aux crédits-baux et à la participation sont à taux fixes.

Note 16. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Taxe sur la valeur ajoutée	27 600	65 728	67 531
• Organismes sociaux	22 434	56 957	56 255
• Personnel	22 744	45 421	53 274
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	7 088	29 905	30 586
TOTAL	79 866	198 011	207 646

Note 17. Litiges

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de litige significatif au sein du groupe qui ne fasse l'objet d'une provision à l'exception d'un litige datant de 1999 avec un intermédiaire financier. Au cours de l'exercice, ce litige n'a pas connu d'évolution notable. Le groupe bénéficiant de la garantie d'un tiers couvrant le risque financier susceptible de survenir, aucune provision n'a été enregistrée.

Note 18. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération des membres du conseil d'administration du groupe s'est élevée à 261 milliers d'euros au titre de l'exercice 2002.

Note 19. Rémunération des Commissaires aux Comptes

En milliers d'euros	PWC Montants 2002	Ricol Montant 2002	E&Y Montants 2002	Autres Montants 2002	Total Montants 2002
Audit					
• Commissariat aux comptes • Missions accessoires	155	82	126	35	398
S/T	155	82	126	35	398

Note 20. Engagements hors bilan

A. ENGAGEMENTS COURANTS

En milliers d'euros	Donné /reçu	Origine	Échéance	2000	2001	2002
• Cautions et contre garanties sur marché						
• Créances cédées non échues ⁽¹⁾						
• Nantissement, hypothèque et sûretés réelles						
Hypothèques immeuble Saint-Ouen	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	Déc-06		20 000	20 000
Nantissement des titres Euristt	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	Déc-06		N/A	N/A
Nantissement des titres GEH	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	Déc-06		N/A	N/A
• Avals cautions et garantie						
Caution de la Socamett en faveur de l'activité intérim de Crit	Reçu	Garantie financière	juin-03	18 439	23 702	26 211
Caution de la Banque de Bretagne en faveur d'Effika	Reçu	Garantie financière	juin-03	652	445	544
Caution des banques en faveur d'Euristt France	Reçu	Garantie financière	juin-03		53 366	55 386
Caution donnée par Euristt SA aux banques cautionnant Euristt France	Donné	Garantie financière	juin-03		53 366	55 386
• Autres engagements						
Dépôt de garantie de passif Euristt	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	déc-06		31 250	12 500
Garantie de passif Euristt	Reçu	Acquisition	janv-05		31 250	31 250
Garantie de passif Mayday	Reçu	Acquisition	oct-03	457	228	152
Garantie de passif K Intérim	Reçu	Acquisition	déc-05			120
Garantie de passif Effika / Sofidess	Reçu	Acquisition	déc-03	182	182	107
Divers	Donné	Divers		11 265	4 701	7 153

Dans le cadre du rachat d'Euristt, le cédant a donné une garantie de passif dans la limite de 25% du prix d'acquisition. Cet engagement est garanti par un dépôt du cédant de 12,5 millions d'Euros réduit de 50% à dater du 01/05/03. Les droits sur ce dépôt ont été donnés en garantie du prêt moyen terme de 38 millions d'Euros.

⁽¹⁾ Certaines créances non échues du groupe font l'objet d'une cession en garantie dans le cadre de la titrisation. Cette opération est détaillée dans la note 20. b sur les engagements complexes.



B. ENGAGEMENTS COMPLEXES

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédent le rechargement à un véhicule de titrisation lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat.

Au 31 décembre 2002, le montant de cette cession en garantie était de 31,7 millions d'euros.

Le groupe n'a pas d'autre engagement complexe.

C. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Obligations contractuelles	TOTAL	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
En milliers d'euros				
• Dettes à long terme	54 633	18 425	27 130	9 078
• Obligations en matière de location financement	10 504	4 768	5 715	21
• Obligations en matière de location simple	6 290	3 610	2 639	41
• Obligations d'achat irrévocables	N/A			
• Autres obligations à long terme	N/A			
TOTAL	71 427	26 803	35 484	9 140

NOTE :

L'analyse de la dette à long terme inclus la partie à court terme de la dette à long terme

Autres engagements commerciaux	TOTAL	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
En milliers d'euros				
• Lignes de crédit	N/A			
• Lettres de crédit	N/A			
• Garanties	N/A			
• Obligations de rachat	N/A			
• Autres engagements à long terme	N/A			
TOTAL	0	0	0	0

Note 21. Périmètre de consolidation

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2002	2001	2000	
• GROUPE CRIT (Saint-Ouen) N° SIREN : 622 045 383				Intégration globale
• CRIT INTERIM SA. (Saint-Ouen) N° SIREN : 303 409 247	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
• OTESSA (c'clean) (Saint-Ouen) N° SIREN : 552 118 101	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Saint-Ouen) N° SIREN : 652 016 270	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• RUSH (Saint-Ouen) N° SIREN : 692 039 183	97,90	97,90	97,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen) N° SIREN : 301 938 817	98,08	98,08	98,08	Intégration globale
• HILLARY (Saint-Ouen) N° SIREN : 304 668 510	99,50	99,50	99,50	Intégration globale
• E.C.M (Saint-Ouen) N° SIREN : 732 050 034	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT SECURITE LES BERGERS (Paris) N° SIREN : 732 050 042	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• MASER (Saint-Ouen) N° SIREN : 732 050 026	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris) N° SIREN : 309 979 631	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen) N° SIREN : 732 050 018	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• LEBREC (Saint-Ouen) N° SIREN : 572 181 097	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F (Saint-Ouen) N° SIREN : 343 185 062	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen) N° SIREN : 690 500 871	50,00	50,00	50,00	Intégration globale
• EURO SURETE (ko protection) (Paris) N° SIREN : 399 370 386	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud) N° SIREN : 312 086 390	90,00	90,00	90,00	Intégration globale



Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2002	2001	2000	
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin) N° SIREN : 310 728 258	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
• ARIANE COURSE (Saint-Ouen) N° SIREN : 334 077 138	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• OTESSA (Boulogne Billancourt) (2) N° SIREN : 340 178 136			99,00	Intégration globale
• GESTION TRAVAIL INTERIM (Méru) N° SIREN : 334 958 543	96,13	96,13	96,13	Intégration globale
• GALITE DIFFUSION (Villeneuve la Garenne) N° SIREN : 324 206 101	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N° SIREN : 401 144 274	99,76	99,76	99,76	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N° SIREN : 395 294 358	99,66	99,66	99,66	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France) N° SIREN : 401 300 983	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France) N° SIREN : 404 398 281	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France) N° SIREN : 398 776 799	99,42	99,42	99,42	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France) N° SIREN : 410 080 600	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France) N° SIREN : 411 545 080	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France) N° SIREN : 409 514 791	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE (Tremblay en France) N° SIREN : 441 318 433	99,76			Intégration globale
• CRIT ITALIA	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM SUISSE (Genève) (1)			93,95	Intégration globale
• CITYJET HANDLING (Irlande)	100,00	100,00	84,96	Intégration globale
• MAYDAY TT (Paris) N° SIREN : 344 027 180	98,89	98,89	98,8	Intégration globale

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2002	2001	2000	
• MAYDAY PAO (Paris) (3) N° SIREN : 383 830 239	96,74	96,74	96,74	Intégration globale
• MARINE (Paris) N° SIREN : 313 333 474	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• EFFIKA (Brest) N° SIREN : 353 761 455	98,80	98,80	98,80	Intégration globale
• SOFIDESS (Brest) (4) N° SIREN : 403 735 996	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
• CRIT RESSOURCES HUMAINES (Canada)	100,00	100,00		Intégration globale
• EURISTT SA	100,00	100,00		Intégration globale
• EURISTT FRANCE	100,00	100,00		Intégration globale
• LABORALIA	100,00	100,00		Intégration globale
• PROPARTNER	100,00	100,00		Intégration globale
• SCI SARRES DE COLOMBE	100,00	100,00		Intégration globale
• SCI CAMBRAIE	100,00	100,00		Intégration globale
• K INTERIM (Saint Germain des Fossés) N° SIREN : 345 022 842	98,90			Intégration globale
• CP (Vichy) N° SIREN : 390 045 623	98,90			Intégration globale
• AWAC TECHNICS N° SIREN : 412 783 045	99,00			Intégration globale
• AB INTERIM (Saint-Ouen) N° SIREN : 642 009 583	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	98,90	98,90		Intégration globale

(1) Fusion Equipe Crit Intérim

(2) Fusion avec Crit Intérim

(3) Fusion avec R.H.F

(4) Fusion avec Crit Intérim

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2002

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS

2, avenue Hoche
75008 PARIS

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 PARIS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
Groupe Crit
Société Anonyme au capital de Euros 4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Crit établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 23 mai 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

COOPERS & LYBRAND AUDIT



Christian Martin

Bilans

Aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2000	2001		2002			
		Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	126	1 134	1 113	21	1 219	1 152	67
• Immobilisations corporelles	3-4	706	1 359	498	861	1 488	549	939
• Immobilisations financières	3-5	8 454	132 664	773	131 891	132 764	773	131 991
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		9 286	135 157	2 384	132 773	135 471	2 474	132 997
• Stocks	6	267	267		267	267		267
• Clients et comptes rattachés	7	3 273	594	6	588	2 083	6	2 077
• Autres actifs	8	2 608	4 161	266	3 895	3 115	270	2 845
• Disponibilités		3 606	5 452	95	5 357	8 453	74	8 379
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 754	10 474	367	10 107	13 918	350	13 568
• Charges à répartir	17		711		711	1 236		1 236
TOTAL DE L'ACTIF		19 040	146 342	2 751	143 591	150 625	2 824	147 801

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2000	2001	2002
• Capital	9	3 430	4 050	4 050
• Réserves		1 938	3 523	3 683
• Écarts de réévaluation				
• Résultat de l'exercice		4 091	1 735	8 300
• Provisions règlementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES		9 459	9 308	16 033
• Provisions pour risques et charges	5	23		
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		23		
• Emprunts et dettes financières	10	5 396	41 915	32 978
• Fournisseurs et comptes rattachés		1 132	3 616	1 613
• Dettes fiscales et sociales	11	2 007	416	1 191
• Autres dettes	12	1 023	88 336	95 987
TOTAL DETTES		9 558	134 283	131 769
TOTAL DU PASSIF		19 040	143 591	147 801

Comptes de Résultat

Aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002

En milliers d'euros	Notes	2000	2001	2002
• Chiffre d'Affaires	13	6 038	5 824	6 288
• Reprise de provisions		9	744	766
• Autres produits		37	17	31
Total produits d'exploitation		6 084	6 585	7 085
• Achat de marchandises			(73)	
• Variation de stock de marchandises				
• Achats consommés				
• Autres charges externes		(2 103)	(5 100)	(3 262)
• Impôts et taxes		(108)	(119)	(119)
• Salaires et traitements	14	(498)	(551)	(887)
• Charges sociales		(210)	(233)	(329)
• Dotation aux amortissements		(163)	(168)	(331)
• Dotation aux provisions		(8)		
• Autres charges		(15)	(4)	(6)
Charges d'exploitation		(3 104)	(6 248)	(4 934)
Résultat d'exploitation		2 981	337	2 151
• Quote part sur opérations faites en commun				
Résultat financier	15	2 447	1 086	4 503
Résultat exceptionnel	16	(16)	411	(45)
Bénéfice avant impôt		5 411	1 834	6 609
• Impôt sur les bénéfices		(1 320)	(99)	1 691
RÉSULTAT NET		4 091	1 735	8 300



Tableau de financement

(en milliers d'euros)

Année	2000	2001	2002
• Résultat net de l'exercice	4 091	1 735	8 300
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	163	158	90
• Dotation nette aux provisions pour risques et charges	1	(435)	(542)
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles		(479)	
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations financière	(1)		
Marge brute d'autofinancement	4 254	979	7 847
• Augmentation / (réduction) des valeurs de l'exploitation			
• (Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	(3 271)	2 685	(1 489)
• Augmentation / (réduction) des autres débiteurs	4 235	(1 491)	1 046
• (Augmentation) / réduction des dettes fournisseurs et comptes rattachés	123	2 483	(2002)
• Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	(340)	(1 591)	775
• (Augmentation) / réduction des autres passifs à court terme	356	86 848	7 651
Flux liés aux opérations d'exploitation	5 357	89 914	13 828
• Dividendes	(1 372)	(1 887)	(1 575)
• Remboursement net des prêts et créances à plus d'un an			
• Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	(1 023)	36 980	(9 322)
Flux liés aux opérations financières	(2 395)	35 094	(10 897)
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(287)	(225)	(214)
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles		495	
• Variation des autres immobilisations financières	(1 055)	(123 437)	100
Flux liés aux opérations d'investissements	(1 342)	(123 167)	(314)
Variation de la trésorerie	1 620	1 841	2 617
TRÉSORERIE AU 1ER JANVIER	1 965	3 585	5 426
Variation de la trésorerie	1 620	1 841	2 617
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	3 585	5 426	8 043

Annexe aux Comptes Sociaux

Pour les Exercices clos aux 31 décembre 2000, 2001, 2002

Note 1. Les principes et méthodes comptables

A. APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

L : Linéaire
D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	20	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est calculée à partir des capitaux propres corrigés de chaque filiale et tient compte des perspectives d'avenir.



E. STOCKS

Les stocks concernent l'activité marchand de biens. Ils sont valorisés au prix de revient réel d'acquisition. Une provision est constatée s'il existe un écart entre la valeur probable de réalisation et la valeur brute.

F. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

H. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

I. INTÉGRATION FISCALE

En tant que société tête de groupe, Groupe Crit est seule redevable de l'impôt sur les résultats, du pré-compte, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 2. Évènement de l'Exercice

L'année 2002 a été marquée par la mise en place de la titrisation des créances commerciales du groupe, contrat dans lequel Groupe Crit agit comme mandataire des cédants.

Cette titrisation permet de financer 75 millions d'euros en remplacement du prêt relais qui avait été contracté dans le cadre de l'acquisition d'Euristt.



Note 3. État de l'actif immobilisé

BRUTS (en milliers d'euros)	2000	Acquisitions	Cessions	2001	Acquisitions	Cessions	2002
• Droits audiovisuels	777			777			777
• Licences	329	10		339	85		424
• Droit au bail	18			18			18
Immobilisations incorporelles	1 124	10		1 134	85		1 219
• Terrains	459		6	453			453
• Constructions	180		59	121			121
• Installations techniques	25			25			25
• Installations générales	446	206	11	641	134	8	767
• Matériel de transport							
• Matériel de bureau, info, mobilier	110	9		119	4		123
Immobilisations corporelles	1 220	215	76	1 359	138	8	1 489
• Titres de participation	9 146	110 579	377	119 348			119 348
• Prêts	77			77		2	75
• Dépôts et cautionnements	3	13 235		13 238	102		13 340
Immobilisations financières	9 227	123 814	377	132 664	102	2	132 763
TOTAL GÉNÉRAL	11 571	124 039	453	135 157	325	10	135 471

Dans les dépôts et cautionnement figurent le dépôt prévu dans le contrat de titrisation.

Note 4. État des amortissements

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	2000	Dotations	Reprises	2001	Dotations	Reprises	2002
• Licence	221	115		336	39		375
Immobilisations incorporelles	221	115		336	39		375
• Terrains							
• Constructions	139	7	58	88			88
• Installations techniques	25			25			25
• Installations générales	252	32	1	283	46		329
• Matériel de transport							
• Matériel de bureau, info, mobilier	98	4		102	5		107
Immobilisations corporelles	515	43	59	498	51		549
TOTAL GÉNÉRAL	735	158	59	834	90		924

Note 5. État des provisions

Provisions (en milliers d'euros)	2000	Dotations	Reprises	2001	Dotations	Reprises	2002
• Amortissements dérogatoires							
Total provisions règlementées							
• Provision pour litiges Prud'hommes							
• Provision pour litiges clients	23		23				
• Provision pour litiges fournisseurs							
• Provision situation nette négative filiales							
Total provisions risques et charges	23		23				
• Provision dépréciation droits audiovisuels	777			777			777
• Provision dépréciation titres participations	773			773			773
• Provision dépréciation prêts							
• Provision dépréciation stocks							
• Provision dépréciation comptes clients	6			6			6
• Provision dépréciation comptes courants filiales	63	330	31	362	3	21	344
• Provision dépréciation autres débiteurs							
Total provisions pour dépréciation	1 619	330	31	1 918	3	21	1 900
TOTAL GÉNÉRAL	1 642	330	54	1 918	3	21	1 900

Note 6. Stocks

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Appartement			
• Local industriel	267	267	267
TOTAL VALEUR BRUTE	267	267	267
• Provision pour dépréciation			
TOTAL VALEUR NETTE	267	267	267

Note 7. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.



Note 8. Autres actifs

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Fournisseurs débiteurs	7	60	76
• TVA	194	623	232
• Impôt sur les bénéfices		578	2 550
• Comptes courants intégration fiscale	107	533	
• Comptes courants filiales	2 317	2 025	
• Charges constatées d'avances	28	313	79
• Autres	19	29	178
TOTAL	2 671	4 161	3 115

Ces créances sont à moins d'un an d'échéance excepté les comptes courants Atiac, et CRIT Ressources Humaine qui font l'objet d'une dépréciation totale de 269 000 euros.

Note 9. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	À la clôture exercice	Création dim. valeur nominale	Création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,360 €

B. CAPITAUX PROPRES

	31/12/00	Augm. Capital	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/01	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/02
• Capital	3 430		620		4 050			4 050
• Réserve légale	343				343		62	405
• Ecart de réévaluation								
• Réserve réglementée								
• Autres réserves	1 595		(620)	2 205	3 180		98	3 278
• Provisions réglementées								
Capitaux propres hors résultat de l'Exercice	5 368			2 205	7 573		160	7 733
• Résultat de l'Exercice	4 091			(4 091)	1 735		(1 735)	8 300
• Dividendes				1 886			1 575	
TOTAL	9 459			(1 886)	9 308		(1 575)	16 033

Note 10. Dettes financières

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Emprunts auprès des établissements de crédit	4 849	41 901	32 577
• Cautionnement reçu	1	1	1
• Découverts bancaires			393
• Participation des salariés	82	13	7
• Comptes courants du groupe et associés	465		
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	5 396	41 915	32 978

Les emprunts sont à taux fixe et à taux variable.

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Partie à court terme	1 641	9 442	32 978
• Partie à long terme	3 756	32 473	
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	5 396	41 915	32 978

Note 11. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Personnel	56	62	117
• Organismes sociaux	96	87	149
• Impôts sur les bénéfices	1 215		
• TVA	534	267	862
• Autres charges fiscales	105		63
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 006	416	1 191

Note 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et mouvements avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2000	2001	2002
ACTIF			
• Clients	3 272	587	2 072
• Comptes courants	2 317	2 025	
PASSIF			
• Clients créditeurs			
• Fournisseurs	187	173	717
• Comptes courants	421	87 568	95 533
PRODUITS			
• Chiffre d'affaires	6 028	5 813	6 281
• Intérêts	194	162	286
• Dividendes	2 229	2 075	10 256
CHARGES			
• Autres charges externes	394	310	465
• Intérêts	27	38	587

Les comptes courants passifs correspondent pour un montant de 88,3 milliers d'euros aux créances cédées par les filiales de Groupe Crit dans le cadre de la titrisation qui a servi au financement de l'acquisition d'Euristt.



Renseignements divers

Note 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

Note 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif en 2002 est de 8 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée, au titre de l'Exercice 2002, à la somme de 781 milliers d'euros.

Note 15. Résultat financier

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Dépréciation comptes courants	(2)	(235)	(3)
• Dépréciation Titres		(95)	
• Dépréciation prêts			
• Dépréciation autres débiteurs		(258)	
• Intérêts sur emprunts	(243)	(508)	(2 186)
• Intérêts sur participations			
• Intérêts sur découverts	(14)	(87)	(1 830)
• Intérêts sur comptes courants (net)	167	124	(301)
• Intérêts d'escomptes			(1 479)
• Reprise provision dépréciations comptes courants immo fi	1	31	21
• Dividendes	2 229	2 075	10 256
• Produits sur placements	309	38	25
• Gains de change		1	
• Autres			
NET	2 447	1 086	4 503

Note 16. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2000	2001	2002
• Plus ou moins values	(1)	479	
• Pénalités sur droits, cessions et immobilisations, enregistrement et contrôle fiscal	(1)	(40)	(40)
• Dons	(14)		
• Autres	(1)	(28)	(5)
NET	(16)	4 11	(45)



Note 17. Charges à répartir sur plusieurs exercices

En milliers d'euros	31/12/2000	Augm.	Dotation	31/12/2001	Augm.	Dotation	31/12/2002
• Charges à répartir sur plusieurs exercices		721	10	711	766	241	1 236

Les charges à répartir sont constituées des frais de montages, des financements de l'acquisition d'Euristt et seront amortis sur 5 ans, période correspondant à la durée du contrat de titrisation.

Note 18. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
• Intérêts courus sur participation des salariés	44	7	4
• Fournisseurs factures non parvenues	685	662	675
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	25	26	64
• Etat impôts et taxes à payer	111	170	101
• Assurance à payer	233	382	93
• Intérêts courus sur emprunts	3	121	86
• Banque intérêts courus à payer	21	25	17
TOTAL	1 122	1 393	1 040

Note 19. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
• Etat produit à recevoir			5
• Client factures à recevoir			4
• Produit vente appartement à recevoir			
• Fournisseurs avoirs à recevoir	7	60	76
• Assurance à recevoir			
TOTAL	7	60	85

Note 20. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
• Exploitation	28	313	79
TOTAL	28	313	79

Note 21. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2000			
• Résultat courant	5 427	1 326	4 101
• Résultat exceptionnel	(16)	(6)	(10)
RÉSULTAT COMPTABLE	5 411	1 320	4 091
2001			
• Résultat courant	1 423	(61)	1 484
• Résultat exceptionnel	411	160	251
RÉSULTAT COMPTABLE	1 834	99	1 735
2002			
• Résultat courant	6 654	(1 676)	8 330
• Résultat exceptionnel	(45)	(15)	(30)
RÉSULTAT COMPTABLE	6 609	(1 691)	8 300

Note 22. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
• Provision indemnités de départ à la retraite	18	20	36
• Engagements donnés sur emprunts	486	229	229
• Hypothèque immeuble Saint-Ouen		20 000	20 000
• Engagements donnés sur crédit-bail		2 811	5 112
• Engagements donnés sur cession de créances	6 632	17 500	12 500

Note 23. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

Note 24. Litige latent

Il existe un litige avec intermédiaire financier. Le Groupe Crit bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur le résultat du groupe.

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales										
• CRIT INTÉRIM	1530	26 180	98,90	885	885			203 124	4 494	3 264
• LEBREC	152	(106)	95,00			98		126	9	
• CRIT CENTER	53	959	95,00	85	85	5		5 467	182	226
• CRIT SÉCURITÉ	61	(262)	95,00	186	186			7 730	(385)	
• EUROSURÉTÉ (Ko Protection)	8	79	95,00	7	7	67		61	(18)	18
• E.C.M	30	880	99,00	30	30			8 927	184	99
• MASER	153	(1 139)	99,00	30	30	1 457	229	25 506	(1 970)	99
• COMPUTER	30	77	95,00	3	3			3 301	20	25
• HILLARY	8	95	99,90	761	761			928	17	85
• RUSH	76	78	97,90	75	75			1 471	19	
• LES COMPAGNONS	46	7 633	95,00	43	43			72 031	2 625	955
• AWACK	38	(26)	99,00					1 220	49	
• R.H.F	8	443	95,00	7	7			3 739	52	
• AB INTÉRIM (*)	23	3 125	95,00	NS	NS			28 400	1 473	477
• ARIANE COURSES	8	154	95,00	141	141			167	(8)	30
• GROUPE EUROPE HANDLING	80	517	99,76	4 812	4 812	893		8 630	(20)	
• CRIT INTÉRIM Italie	516	(92)	99,00	512	512	62		0	(29)	
• MARINE	8	61	100,00	45	45			308	23	
• CITY JET HANDLING	1 220	162	100,00	1 037	1 037	299		6 361	391	
• CRIT RESSOURCES HUMAINES (**)	1		100,00			235		19		
• CRIT INTÉRIM Suisse	135	636	100,00					15 352	47 320	
• EURISTT SA	22 801	54 594	100,00	110 579	110 579			3 312	6 250	4 943
• EURISTT France	45 006	65 273	100,00					644 445	11 057	
• LABORALIA	427	(676)	100,00					4 447	(287)	
• PROPARTNER	77	(101)	100,00					2 908	(154)	

(*) Valeur comptable brute et nette des titres : 0,45 euros

(**) Avances provisionnées à 100%

N/S Non Significative

Note 25. Tableau des filiales et participations



En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détention indirecte										
• LES VOLANTS	320	1 917	98,08					17 818	714	
• GESTION TRAVAIL INTÉRIM	168	1 050	96,13					19 231	362	
• CRIT INTÉRIM Suisse (***)										
• GALITE DIFFUSION	114	306	94,92					1 291	30	
• EUROPE HANDLING	244	271	99,66					12 535	4	
• EUROPE HANDLING Roissy	153	813	99,52					18 530	342	
• EUROPE HANDLING MAINTEN.	38	221	99,52					2 473	169	
• AERO HANDLING	38	46	99,42					2 216	114	
• ASSISTANCE MATÉRIEL AVION	38	30	99,52					910	81	
• AIRLINES GROUND SERVICES	38	(499)	99,52					9 925	372	
• I F M A	38	(12)	99,52					1 297	173	
• MAYDAY TT	229	1 025	98,89					2 932	201	
• EFFIKA	76	697	98,80					7 981	212	
• K INTÉRIM	80	389	98,90					1 284	35	
• CP	40	67	98,90					0	(6)	
• OTESSA	30	117	99,00					257	(64)	34
• EHC	40	129	99,76					5 259	129	
Autres participations										
• ATIAC (**)	23	(141)	50,00	11	0	34		0	(4)	
• SCI BOIS RIGALT	15	77	90,00	12	12	2		12	(41)	
• SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	14			0	0	
• SCI CAMBRAIE	84	20	100,00					12	6	
• SCI SARRE COLOMBE	343	108	100,00					44	24	

(**) Avances provisionnées à 100%

(***) Fusion avec EQUIPE CRIT INTERIM

N/S Non Significative

Note 25. Tableau des filiales et participations (suite)

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2002

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS

2, avenue Hoche
75008 PARIS

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 PARIS

Groupe Crit
Société Anonyme au capital de Euros 4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Crit, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 18 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

COOPERS & LYBRANT AUDIT



Christian Martin

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2002

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS

2, avenue Hoche
75008 PARIS

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 PARIS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
Groupe Crit
Société Anonyme au capital de Euros 4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la Société Groupe Europe Handling :

Administrateurs concernés :

Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj

- Dans le cadre de la mise en place d'une ligne de crédit d'un montant de 750.000 euros au profit de la société Groupe Europe Handling et de ses filiales, votre société a consenti au profit de la Caisse d'Epargne, un engagement de bonne fin du concours accordé.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 2 janvier 2002, a été consentie pour une durée ayant expiré le 31 décembre 2002.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Lixxbail SA, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, et à concurrence de 1.434.486,60 euros hors taxes, de poursuivre l'exécution de contrats de location de matériels divers, consentis pour une durée de 36 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration en date du 22 avril 2002.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Sogelease France, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, et dans la limite d'un montant hors taxes de 618.301,44 euros, de poursuivre l'exécution d'un contrat de location de matériels consenti en date du 9 juillet 2002 pour une durée de 36 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration en date du 18 juillet 2002.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Sogelease France, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, et dans la limite d'un montant hors taxes de 248.627,40 euros, de poursuivre l'exécution d'un contrat de location de matériels divers consenti en date du 5 juillet 2002 pour une durée de 60 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2002.

Avec les Sociétés Groupe Europe Handling, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Airlines Ground Services, IFMA, Aéro Handling et Assistance Matériel Avion :

Administrateurs concernés :

Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj

- Dans le cadre de la mise en place, au profit des sociétés Groupe Europe Handling, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Airlines Ground Services, IFMA, Aéro Handling et Assistance Matériel Avion, d'une ligne de crédit d'un montant de 1.234.837 euros, votre société a consenti au profit de l'UBP un engagement de bonne fin du concours accordé.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 2 janvier 2002, a été consentie pour une durée ayant expirée le 31 décembre 2002.

CONVENTIONS DONT L'AUTORISATION EST IMPOSSIBLE EN RAISON DE LA COMMUNAUTE DE TOUS LES ADMINISTRATEURS

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Il nous appartient sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

La convention suivante n'a pu être autorisée par votre Conseil d'Administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par le Code de Commerce de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Avec les sociétés Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et Crit Sécurité :

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj et Madame Yvonne Guedj

- Il a été conclu le 19 juin 2002, une convention cadre de cession de créances professionnelles entre votre société et certaines de ses filiales (Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et Crit Sécurité), le Crédit Lyonnais, Ester Finance Titrisation et Eurofactor.

Cette convention a pour objet la mise en place d'une opération de titrisation de créances commerciales des sociétés filiales de votre société indiquées ci-dessus pour un montant de 75 millions d'euros.

A ce titre, les sociétés filiales ci-dessus indiquées, mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres du Crédit Lyonnais pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance.

Cette convention a été autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2002.

La convention, en ce qu'elle est conclue avec les sociétés Crit Intérim et Les Volants, n'a toutefois pu être autorisée du fait que tous les administrateurs sont concernés.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Groupe Europe Handling :

Administrateurs concernés :

Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui

- Votre société a pris l'engagement auprès de la société Loxxia Multibail, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant :

- pour le premier : un montant global de 487.646 euros hors taxes payables en 84 loyers mensuels ;
- pour le second : un montant global de 1.109.705 euros hors taxes payables en 84 loyers mensuels.

Cette convention a été autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2001.

- Votre société a pris l'engagement auprès de la société Slibail Location, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant paiement :

- pour le premier de 60 mensualités de 10.587 euros hors taxes ;
- pour le second de 60 mensualités de 5.737 euros hors taxes.

Cette convention a été autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2001.

- Votre société a pris l'engagement auprès de la société Procrédit-Probail, en cas de défaillance de sa filiale Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution d'un contrat de location de divers matériels consenti moyennant paiement de 60 loyers mensuels de 3.898,35 euros hors taxes.

Cette convention a été autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 juillet 2001.

Avec la société Maser

Personne concernée :

Monsieur Claude Guedj

- Votre société a accordé sa caution à la société Maser à hauteur de 228.673 euros pour une durée illimitée au profit du Crédit Lyonnais.

- Votre société loue à la société Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 91.469,41 euros.

Avec les sociétés Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et Crit Sécurité :

Administrateurs concernés :

Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj et Madame Yvonne Guedj

- Dans le cadre de l'acquisition du Groupe Euristt et en garantie de la bonne exécution de la convention d'ouverture de crédit consentie pour un montant total de 88.235.294 euros aux sociétés Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et Crit Sécurité, votre société s'est portée garante de la bonne exécution par ses filiales de leurs engagements à concurrence de 75 millions d'euros et a consenti au profit du Crédit Lyonnais la constitution d'un gage espèces de 13.235.294 euros.

Ces obligations, prorogées par votre Conseil d'Administration en date du 29 avril 2002, ont expiré le 18 juin 2002.

Fait à Paris, le 23 mai 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE ET ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

COOPERS & LYBRANT AUDIT



Christian Martin

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale mixte du 11 juin 2003 et perspectives pour l'Exercice 2003

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la Loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité de notre Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2002 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Nous soumettrons également à votre approbation les projets de résolutions ayant pour objet :

- de procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant,
- d'adopter un nouveau programme de rachat par la société de ses actions propres dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- et de permettre au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations qui lui ont été précédemment consenties à l'effet de procéder à toutes augmentations de capital en période d'offre publique.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous commenterons les comptes de l'exercice en abordant successivement :

- Les comptes consolidés du groupe,
- Les comptes sociaux de la Société Groupe Crit,
- L'activité des filiales par pôles,
- Les perspectives pour l'exercice 2003,
- Les informations juridiques.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

LES CHIFFRES CLES (EN MILLIONS D'EUROS)

	2000	2001	2001 PF	2002
• Chiffre d'affaires	359,4	466,9	1 125,6	1 111,0
• Résultat d'exploitation	21,1	23,1	44,6	43,3
• Résultat financier	(0,8)	(2,7)	(12,0)	(10,3)
• Résultat courant	20,3	20,4	32,6	33,0
• Résultat net part Groupe	10,7	9,4	1,2	6,1
• Effectifs permanents	1 934	2 979	2 979	3 161

Un an après l'acquisition du groupe Euristt, votre groupe est aujourd'hui le premier acteur indépendant de l'intérim en France derrière Adecco, Manpower et Védior.



• Compte de résultat

Avec un chiffre d'affaires publié qui s'établit à 1 111 M€ en 2002 contre 272,2 en 1999, le groupe a multiplié par quatre sa taille et presque triplé son résultat d'exploitation.

Hors effet de l'intégration d'Euristt, la progression du chiffre d'affaires sur la même période aurait été une multiplication par 1,7 par rapport à 1999.

Sur la base de données comparables, le groupe confirme une performance supérieure à celle du marché de référence ; son chiffre d'affaires s'inscrit en léger retrait (1,3 %) par rapport à 2001 démontrant une bonne résistance dans un marché en recul.

Par pôles d'activité,

- l'intérim confirme sa capacité de résistance : son chiffre d'affaires décroît de 3 % dans un marché en baisse de 5,2 % ; ce pôle a donc réussi à surperformer son marché sur 4 trimestres consécutifs ;
- l'aéroportuaire maintient une croissance très élevée à 38 % dans un marché qui est resté affecté par les contrecoups des attentats du 11 septembre et les prémices de la guerre en Irak ;
- les autres activités du groupe croissent de 7 %.

Le résultat d'exploitation du groupe s'élève à 43,3 M€, soit une multiplication par 2,6 en quatre années.

Entre 2001 et 2002, la marge opérationnelle reste stable et s'établit à 3,86 % à fin 2002 contre 3,96 % en 2001.

Confirmant l'excellente performance eu égard aux conditions de marché, le résultat d'exploitation de l'intérim reste stable à 41,1 M€. Dans le secteur aéroportuaire, la rentabilité s'inscrit en très forte croissance à 3,8 M€. Les autres activités et notamment la maintenance industrielle ont constaté une perte (1,6 M€) qui grève les résultats de l'année. Du résultat d'exploitation au résultat net, les principales autres évolutions sont les suivantes :

- la charge financière s'inscrit en légère diminution sur l'année en raison des cash flow générés et de la baisse des taux,
- la perte exceptionnelle, sur la base de données comparables, décroît de 5 M€.

Le résultat net avant amortissement des survaleurs s'établit à 20,2 M€ et le groupe dégage un résultat net de 6,1 M€.

A périmètre comparable, le résultat net par action est multiplié par 5 par rapport à 2001.

• Bilan

L'essentiel des variations est lié à l'effet de la titrisation mise en place dans le cadre du financement de l'acquisition d'Euristt.

Ce mode de financement a amené le groupe à céder 88 M€ de créances commerciales, ce qui entraîne une réduction à due concurrence de l'actif circulant (qui s'établit à 214,3 M€ en 2002 contre 298,6 M€ en 2001) et de la dette.

L'exercice 2002 traduit une réduction significative du poids de la dette nette. Celle-ci, hors effet de la titrisation, qui s'élevait à 170 M€ à fin 2001 compte tenu de l'impact de l'acquisition Euristt, a diminué à fin 2002 de 25 M€. Elle s'établit à 145,1 M€. Après titrisation, la dette nette du groupe décroît sur la même période de 82,2 M€ à 56,8 M€.

Le ratio de la dette nette sur EBE après titrisation passe de 1,6 à fin 2001 à 1,2 à fin 2002 (respectivement 3,3 et 3,0 avant effet de la titrisation).

L'interest cover (ratio de l'EBE / frais financiers) s'améliore de 4,3 à 4,7.



Le rythme de diminution de la dette, le niveau et l'évolution des ratios cités précédemment démontrent que le groupe dispose largement des moyens nécessaires tant pour faire face au service de la dette que pour continuer à financer sa croissance.

• **Activité en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense en matière de recherche et de développement n'a été engagée.

• **Conséquences environnementales et sociales de l'activité**

L'activité du groupe est sans incidence sur l'environnement.

En 2002, l'effectif des permanents a augmenté de 4 % avec un accroissement plus important de la population des cadres. Le nombre des contrats à durée déterminée a légèrement diminué.

L'effectif se compose de 57 % de femmes et de 43 % d'hommes ; 18 % ont moins de 25 ans et 60 % ont moins de 35 ans ; 33 % des collaborateurs bénéficient d'un statut cadre.

L'ensemble des salariés des sociétés du groupe bénéficie de la réduction du temps de travail, soit par une réduction en jours, en heures, soit par une réduction combinée.

Le groupe dépasse les obligations légales en ce qui concerne les sommes destinées à la formation du personnel.

LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

Société holding, Groupe Crit tire l'essentiel de ses revenus de la facturation de ses prestations aux filiales.

A ce titre, elle réalise un chiffre d'affaires de 6,3 M€ en progression de 7,9 % par rapport à 2001.

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 4,9 M€ diminuent de 1,3 M€. Cette réduction est principalement supportée par le poste " autres achats et charges externes " qui incluait en 2001 des frais liés à l'acquisition du groupe Euristt, et qui est ramené en 2002 à 3,2 M€.

La Société dégage ainsi un résultat d'exploitation de 2,1 M€ et après prise en compte du résultat financier de 4,5 M€ (composé à hauteur de 10,2 M€ de dividendes reçus des filiales), un résultat courant avant impôts de 6,6 M€.

L'exercice clos le 31 décembre 2002 se solde par un bénéfice net comptable de 8,3 M€.

LES FILIALES

S'agissant des données qui vous sont présentées ci-dessous, il est à noter que les éliminations inter-pôles s'élèvent à (20,8) M€ pour 2002 et (17,7) M€ pour 2001.

LE POLE TRAVAIL TEMPORAIRE

En M€	2001	2001 PF	2002
• Chiffre d'affaires	384,8	1 043,4	1 012,0
• Résultat d'exploitation	19,7	41,2	41,1

Comme vous le savez, fin 2001, votre groupe a réalisé une opération de croissance externe majeure en acquérant Euristt.

Cette opération stratégique a permis, grâce à la complémentarité des réseaux et à leur forte implantation régionale, de créer le 4ème réseau de travail temporaire français, mettant de ce fait votre groupe en position de challenger des 3 premiers.

Un an après cette opération, les étapes essentielles à la fusion des deux réseaux ont été menées avec succès, pour former une des enseignes leader en France, Crit Intérim.

Avec 350 agences et plus de 1 500 collaborateurs permanents, notre nouvelle dimension acquise dans le travail temporaire, où la réussite passe par le maillage du territoire et la proximité dans la relation, nous procure un indéniable avantage compétitif et un formidable effet de levier en accroissant la notoriété du groupe qui bénéficie de compétences nouvelles et diversifie sa clientèle.

Sur cette base, le groupe se fixe comme objectif de continuer sa croissance interne tout en maintenant le niveau de ses marges.

Les résultats de l'année en sont l'illustration, puisqu'en dépit d'une conjoncture défavorable (un marché en décroissance de 5,2 %), le résultat d'exploitation est maintenu à 41,1 M€.

La marge opérationnelle s'inscrit donc à 4,2 % au second semestre 2002 ce qui constitue le second semestre consécutif d'amélioration depuis le rachat d'Euristt.

Cette excellente performance est due aux réductions de coûts centraux mises en œuvre au cours de l'année, à la capacité de nos équipes à maintenir leurs marges ainsi qu'à l'abandon de certains grands comptes à marge trop faible.

Pour l'avenir, une stratégie commune aux deux réseaux est mise en place, basée d'une part sur le développement des grands comptes en ciblant ceux à meilleure rentabilité, et d'autre part sur le renforcement de la clientèle de PME - PMI, source de marges plus fortes. En 2002, la part de notre chiffre d'affaires réalisée avec les PME-PMI s'élevait à 74 %, contre 55 % seulement pour les 3 majors concurrents de notre groupe.

LE POLE AEROPORTUAIRE

En M€	2001	2002
• Chiffre d'affaires	40,9	56,6
• Résultat d'exploitation	0,9	3,7

Implanté sur CDG 2 (2ème aéroport européen - 1ère plateforme aéroportuaire de Roissy,) et à Dublin (1er aéroport irlandais), avec respectivement 5 et 12 % des parts de marché, notre groupe à travers ses filiales Groupe Europe Handling et Sky Handling Partner, évolue sur un marché présentant des potentiels de croissance forts.

L'excellente performance de ce pôle témoigne de ce potentiel de croissance : après une croissance de 31 % de son chiffre d'affaires en 2001, dans une année pourtant alors marquée par les attentats du 11 septembre, le pôle confirme sa dynamique de croissance avec une progression en 2002 de son chiffre d'affaires de 38 % et une marge d'exploitation qui a triplé.

Cette performance s'explique par les gains significatifs de nouveaux contrats conclus tout au long de l'année avec des compagnies comme Alitalia, Cameroon Airlines, Spanair notamment, succès commerciaux qui se confirment depuis le début de l'année 2003.

Ces contrats ont permis une amélioration de la marge d'exploitation par l'amélioration de l'utilisation de la capacité et de la couverture des frais fixes.

Fidèle à sa stratégie d'accroissement de la rentabilité, notre groupe privilégie à l'intervention en qualité de sous-traitant, son intervention en qualité de prestataire direct dans le cadre de contrats à forte visibilité.



De ce fait, la part du chiffre d'affaires réalisée en prestations directes est passée de 10 % en 2001 à 34 % en 2002.

Les performances de cette activité démontrent que la stratégie suivie permet une croissance rentable sur ce secteur.

LES AUTRES ACTIVITES

En M€	2001	2002
• Chiffre d'affaires	58,9	63,0
• Résultat d'exploitation	2,5	(1,6)

Les autres activités du pôle multiservices (maintenance industrielle, engineering, sécurité, formation professionnelle, négoce) enregistrent une croissance de 7 % du chiffre d'affaires réalisé.

Toutefois, l'année 2002 restera une année difficile particulièrement pour la maintenance industrielle dont l'activité reste stable mais qui accuse néanmoins une perte.

Celle-ci est en partie imputable à la baisse d'activité du marché de la sous-traitance et aux charges liées à l'ouverture de nouvelles agences en 2001 et 2002 qui n'ont pas été suffisamment stabilisées pour pouvoir absorber correctement ce reflux.

Toutes dispositions ont d'ores et déjà été prises à l'effet de restructurer ce réseau et réduire les charges fixes. L'activité devrait retrouver l'équilibre fin 2003.

LES PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2003

Notre priorité demeure la poursuite des deux axes majeurs qui n'ont jamais fait défaut au groupe, la croissance et la rentabilité.

Pour ce faire, nous nous concentrerons sur les deux pôles principaux, le travail temporaire et l'aéroportuaire sur lesquels nous avons la capacité de surperformer les marchés respectifs.

Pour preuve, les bons résultats enregistrés sur le premier trimestre 2003 : le pôle travail temporaire continue à faire mieux que le marché et progresse de 1,34 % sur un marché en recul de plus de 2 %, et le pôle multiservices enregistre une croissance de plus de 10 %, principalement liée à l'aéroportuaire.

Poussés par un marché du travail temporaire structurellement porteur, qui a été multiplié par trois sur les 10 dernières années, nous poursuivrons le maillage du territoire.

Dix nouvelles agences ont été ouvertes ou sont en cours d'ouverture depuis le début de l'année, et de nouvelles implantations sont prévues dans des régions où nous sommes encore peu présents ; notre objectif moyen terme étant d'offrir un réseau de 500 agences.

Même si notre positionnement reste celui du généraliste, nous développerons des secteurs à plus forte valeur ajoutée, comme le nucléaire, l'aéroportuaire et l'aéronautique (qui représentent des synergies évidentes avec notre filiale Groupe Europe Handling) et le médical, département récemment ouvert sous l'enseigne Crit Médical.

Concernant l'aéroportuaire, les opportunités de croissance renforcées par l'ouverture prévue de nouveaux terminaux, confortent notre objectif d'augmentation de nos parts de marché sur Roissy 2 et Dublin. Toute priorité sera donnée aux prestations directes, dont nous souhaitons porter la part à 45 % du chiffre d'affaires aéroportuaire total.

LES RÉSULTATS

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 300 012,75 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividende ⁽¹⁾ 900 000,00 €
- au poste " autres réserves " 7 400 012,75 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,08 € représentant, compte tenu d'un avoir fiscal de 0,04 €, un revenu brut à déclarer de 0,12 €.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués à chaque action et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés respectivement à :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
• 1999	2 250 000	4,00 F	2,00 F	6,00 F
• 2000	11 250 000	1,10 F	0,55 F	1,65 F
• 2001	11 250 000	0,14 €	0,07 €	0,21 €

LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

1. L'actionariat de la société – Les actions d'autocontrôle

En application des dispositions légales, nous vous indiquons que Monsieur Claude GUEDJ détient plus des 2/3 du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

Au 31 décembre 2002 il n'existe aucune action d'autocontrôle.

2. Les actions auto-détenues

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2001, la Société a procédé à l'achat de 181 563 actions au cours moyen de 19,74 €, pour un montant total de 3 584 603,64 € et à la cession de 195 640 actions au cours moyen de 13,18 € pour un montant total de 2 579 090,52 €.

A la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 5 263 pour une valeur de 141 750,36 € évaluée aux cours d'achat. Ce nombre d'actions, d'une valeur nominale globale de 1 894,68 €, représente 0,05 % du capital.

3. Autorisation d'utiliser les délégations globales d'augmentation de capital en période d'offre publique

Le Conseil d'Administration dispose de délégations à l'effet de procéder aux époques de son choix, à l'émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société.

Nous vous demandons d'étendre au cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société, l'utilisation par le Conseil d'Administration desdites délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002.

⁽¹⁾ Les montants indiqués seront ajustés en fonction du nombre effectif d'actions ayant droit au dividende afin de tenir compte notamment du nombre d'actions auto-détenues et non rémunérées. Le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues sera affecté au compte report à nouveau.



4. La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

5. L'autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social.

Ces acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- remettre les actions acquises dans le cadre d'opérations d'échange, par voie d'offres ou autrement, initiées par la société.

Compte tenu du prix maximum d'achat fixé à 30 € par action, le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 10 125 000 €.

LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs sociaux durant l'exercice vous est fournie en annexe au présent rapport.

1. Le mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2. Les renouvellements de mandats

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

3. Les rémunérations des mandataires

Il n'est prévu le versement d'aucun jeton de présence aux administrateurs.

Dans le respect des dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous informons des rémunérations totales et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la société ou toute société contrôlée.

Mandataires	Dans la société		Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunérations	Avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
• Claude GUEDJ	45 738 €			
• Nathalie JAOUJ	148 638 €			
• Karine GUEDJ	39 639 €		27 441 €	
• Yvonne GUEDJ				

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat n'arrive à expiration avec la présente Assemblée.

Nous vous précisons avoir été informés de la prochaine absorption de la Société Coopers & Lybrand Audit Sarl, Co-Commissaire aux comptes titulaire de notre société, par PricewaterhouseCoopers Audit SA.

Une telle modification ayant pour effet de faire accéder le Commissaire aux comptes suppléant aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, et afin d'éviter toute rupture dans l'audit de la société, nous vous proposons de nommer la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Marie FORSZPANIAK pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Par ailleurs, cette absorption devant intervenir au plus tard le 1er juillet 2003, et sous la condition suspensive de réalisation de cette fusion absorption, nous vous proposons de procéder d'ores et déjà à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, en la personne de Monsieur Pierre Coll.

LES CONVENTION REGLEMENTEES

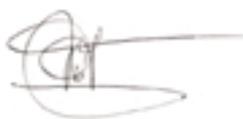
Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration et celles qui n'ont pu valablement être autorisées et qu'il conviendra d'approuver dans les termes de l'article L 225-42 du Code de commerce.

Vos Commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration,

Claude GUEDJ
Président



Yvonne GUEDJ
Administrateur



Nathalie JAOUI
Administrateur



Karine GUEDJ
Administrateur



Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

2. Attestation du responsable

«À ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de son groupe. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée.»

Fait à Saint-Ouen, le 25 juin 2003

Claude GUEDJ



3. Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

COOPERS & LYBRAND AUDIT, (réseau PRICEWATERHOUSECOOPERS)

32, rue Guersant 75017 PARIS

Représenté par Christian MARTIN

Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997

Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES (indépendant)

2, avenue Hoche 75008 Paris

Représenté par Gilles de COURCEL

Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997

Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Jean-Marie FORSZPANIAK

32, rue Guersant 75017 PARIS

Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997

Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE

2, avenue Hoche 75008 Paris

Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997

Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.



Attestation des Commissaires aux Comptes

Aux Actionnaires
Groupe Crit
Société Anonyme au capital de 4.050.000 euros
152 bis, avenue Gabriel Péri - 93 400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Groupe Crit et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Claude Guedj, Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas d'information prévisionnelle isolée résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 2001 et 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les principes comptables français ont été certifiés sans réserve ni observation à la fin de l'exercice 2002 et des deux exercices précédents.

Les éléments financiers relatifs au premier trimestre 2003 n'ont pas fait l'objet d'un audit de notre part.

Pour les informations financières portant sur la situation financière et les comptes ayant fait l'objet de retraitements proforma, nos diligences ont consisté à apprécier si les conventions retenues sont cohérentes et constituent une base raisonnable pour leur établissement, à vérifier la traduction chiffrée de ces conventions, à nous assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces informations avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes historiques ayant fait l'objet d'un audit et, le cas échéant, à vérifier leur concordance avec les comptes historiques présentés dans le document de référence.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Concernant les informations proforma contenues dans le présent document de référence, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Fait à Paris, le 25 juin 2003

Les Commissaires aux Comptes

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

4. Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Nathalie JAOUJ
Présidente de CRIT INTERIM
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Renseignements de caractère général

1. Renseignements généraux

- **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

Groupe CRIT

- **Siège social (article 4 des statuts)**

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

- **Forme Juridique (article 1 des statuts)**

Société Anonyme, régie par les articles L 210-1 et suivants du Code de commerce et le décret du 23 mars 1967.

- **Registre du Commerce et des Sociétés**

BOBIGNY B 622 045 383 - Code APE : 652E

- **Date de création**

La société a été créée le 19 août 1962

- **Durée (article 5 des statuts)**

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

- **Exercice social (article 35 des statuts)**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

- **Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;

La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;

L'exercice de l'activité de marchand de biens ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.



- **Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 37 des statuts)**

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice. Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

- **Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 37 des statuts)**

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prorogation de ce délai par autorisation de justice. Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

- **Assemblées Générales (Titre V, extraits des articles 21 à 34 des statuts)**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les convocations à une Assemblée doivent mentionner le lieu de réunion de l'Assemblée. Celui-ci peut être le siège de la société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

- **Indivisibilité des actions - Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 11 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

- **Droits de vote double**

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même Actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.



En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté. (article 31 des statuts)

- **Limitation des droits de vote**

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

- **Perte du Droit de vote double**

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

- **Franchissement de seuil (extrait de l'article 10 des statuts)**

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

- **Forme des actions (article 9 des statuts)**

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

- **Consultation des documents sociaux**

Les statuts, les différents procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société :

Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- **Capital social**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2001, le capital social de Groupe CRIT a été converti en euros et porté à la somme de 4 050 000 Euros.

D'autre part, il a été procédé à la division par cinq de la valeur nominale de l'action portant ainsi celle-ci à 0,36 Euros et à 11.250.000 le nombre d'actions composant le capital entièrement libéré.

- **Capital potentiel**

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

- **Capital autorisé non émis**

L'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002 a décidé de renouveler, pour une durée de vingt six mois, la délégation consentie au Conseil d'Administration à l'effet :

- de procéder en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, aux émissions d'actions de la Société et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société. Le montant des augmentations de capital pouvant être réalisé en application de cette délégation ne pourra excéder le montant de 22 867 352 euros ;
- de procéder en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximum de 22 867 352 euros, à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion et d'apport, la ou les augmentations de capital devant être réalisées par création et attribution gratuite d'actions nouvelles ou élévation du nominal des actions.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003 de se prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, d'utiliser les délégations de pouvoirs, conférées aux dixième et onzième résolutions de l'AGM du 19 juin 2002, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2000 a autorisé, pour une durée de cinq années, le Conseil d'Administration, en application des Articles L 225-177 à L 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés tant de la société que des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'Article L 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix de souscription ou d'acquisition sera fixé par le Conseil d'Administration, au jour où les options seront consenties, selon les dispositions légales.

Le Conseil d'Administration fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, avec faculté de fixation d'une période initiale de blocage, étant précisé que les options consenties devront être exercées dans un délai maximal de sept ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.



En euros	AGM	Échéances	Montants autorisés	Augmentations réalisées les années précédentes ou réalisables	Augmentations réalisées en 2002	Autorisations résiduelles
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	22/06/2000	21/06/2005	10% du total des actions émises par la société	Néant	Néant	10% du total des actions émises par la société
Autorisation globale ; Augmentation avec maintien ou suppression du DPS	19/06/2002	19/08/2004	22 867 352 €	Néant	Néant	22 867 352 €
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE ou PPESV	19/06/2002	19/08/2004	500 000 €	Néant	Néant	500 000 €

- **Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions**

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003 d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 337 500 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- Intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- Consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- Permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions, soit d'opération de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- Remettre les actions acquises dans le cadre d'opérations d'échange, par voie d'offres ou autrement, initiées par la société.

Ces achats d'actions seront opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique. Les Actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, à tout moment y compris en période d'offre publique. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat sera fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximum de l'opération sera fixé à 10 125 000 euros.

Aucune annulation de titres n'est prévue dans le cadre de ce programme.

La note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre de ce programme a été visée par la COB le 21 mai 2003 sous le N° 03-458

Au 31 décembre 2002, la société détient 5.263 actions pour un prix de revient unitaire de 12,76 euros.

• **Évolution du capital de Groupe Crit**

Date	Opérations	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société Apport en numéraire	10 000 F	0 F	100 F	100	10 000 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000 F	0 F	100 F	1 000	100 000 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000 F	0 F	100 F	3 000	300 000 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000 F	0 F	100 F	10 000	1 000 000 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000 F	0 F	100 F	20 000	2 000 000 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000 F	0 F	100 F	45 000	4 500 000 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par action		0 F	10 F	450 000	4 500 000 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000 F	0 F	10 F	2 250 000	22 500 000 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,1 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital

3. Évolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 24 avril 2003)

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 840 845	69,70	79,55
• Yvonne GUEDJ	135 500	1,21	1,37
• Membres de la famille (5 pers.)	760 380	6,76	6,32
• Public	2 491 736	22,15	12,76
• Autodétention	21 539	0,20	/
TOTAL	11 250 000	100,00%	100,00%



- Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois dernières années

Actionnaires	Nombre d'Actions			% du capital			% des droits de vote		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
• Claude GUEDJ	1 568 169	7 840 845	7 840 845	69,70	69,70	69,70	80,07	80,07	80,08
• Yvonne GUEDJ	94 600	473 000	473 000	4,20	4,20	4,20	4,83	4,83	4,83
• Nathalie JAOUJ	29 222	146 110	146 110	1,30	1,30	1,30	0,80	0,80	0,80
• Karine GUEDJ	29 222	146 110	146 110	1,30	1,30	1,30	0,80	0,80	0,80
Total Dirigeants	1 721 213	8 606 065	8 606 065	76,50	76,50	76,50	86,50	86,50	86,51
Autres membres de la famille (3 pers.)*	29 522	146 610	145 660	1,31	1,30	1,29	0,75	0,75	0,74
Public	499 265	2 487 794	2 496 280	22,19	22,11	22,19	12,75	12,75	12,75
Autodétention		9 531	1 995		0,09	0,02	/	/	/
TOTAL	2 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUJ, époux de Nathalie JAOUJ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Note 3 : Les données concernant l'évolution de l'actionnariat 2000, 2001 et 2002 ont été respectivement arrêtées au 7 juin 2000, 22 juin 2001 et au 31 mai 2002.

Note 4 : Une étude sur les Titres au Porteur Identifiable a été réalisée à la date du 3 septembre 2002. 1549 actionnaires ont été identifiés à la même date.

Le 18 mars 1999, la société Groupe Crit (anciennement dénommée CRIT) s'est introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris. A cette occasion, 225 000 actions (soit 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3% du capital de la société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital dans le public.

4. Marché des titres

- Lieu de cotation et catégories des titres cotés

Place de cotation des actions :

Paris - Euronext Second Marché à compter du 18 mars 1999

Code ISIN : 3667

Nombre d'actions cotées au 23 avril 2003 : 11.250.000

Volumes traités et évolution des cours (source EURONEXT)

	Nombre de Titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ Haut	+ Bas
• Janvier 2002	121 436	23,98	20,46
• Février 2002	96 803	24,90	21,80
• Mars 2002	67 368	26,20	23,00
• Avril 2002	253 183	26,60	22,05
• Mai 2002	208 688	30,50	24,22
• Juin 2002	174 427	29,00	21,00
• Juillet 2002	104 756	27,40	20,25
• Août 2002	44 459	23,90	18,00
• Septembre 2002	222 942	18,88	7,40
• Octobre 2002	203 004	12,80	8,01
• Novembre 2002	71 226	16,00	12,00
• Décembre 2002	121 036	14,30	12,10
• Janvier 2003	46 088	13,00	10,99
• Février 2003	69 103	12,00	9,20
• Mars 2003	94 830	10,30	7,00
• Avril 2003	71 581	10,10	7,90

5. Nantissements, garanties et sûretés

NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE L'ÉMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

À la connaissance de la société, il n'existe pas de sûreté significative portant sur les actions de Groupe CRIT à l'exception des nantissements suivants :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Claude GUEDJ	BICS Banque Populaire	15/07/2002	31/05/2003	Paiement	135 000	1,73%
Claude GUEDJ	BICS Banque Populaire	25/07/2002	30/06/2003	Paiement	88 000	1,13%



NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES)

Type de nantissements / hypothèques (en milliers d'Euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti	Montant actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
S/immo. incorporelles	Néant	Néant	/		Néant	Néant	Néant
Hypothèque de 1er rang sur le terrain de l'immeuble du siège social	10/12/2001	10/12/2008	/		439	1 489	29,49 %
Total S/immo. corporelles			/		439	1 489	29,49 %
Nantissements des titres EURISTT	10/12/2001	Déc-2006	1 495 128	99,99 %	110 579	132 763	83,29 %
Nantissements des titres GEH	10/12/2001	Déc-2006	2 494	99,76 %	4 812	132 763	3,63 %
Total S/immo. financières					115 391	132 763	86,92 %

6. Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Exercices	Dividende Global	Nombre d'Actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1997	5 040 000 F	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	6 525 000 F	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999	9 000 000 F	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
2000	12 375 000 F	2 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F
2001	1 575 000 €	11 250 000	0,21 €	0,07 €	0,14 €
2002 ⁽¹⁾	900 000 €	11 250 000	0,12 €	0,04 €	0,08 €

⁽¹⁾ proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

7. Pacte d'actionnaires

Néant

Organes d'administration et de direction à jour au 24 avril 2003

1. Gouvernement d'entreprise

Aucune disposition spécifique relevant du gouvernement d'entreprise a été retenue à ce jour en raison de la structure familiale de la société et de la composition homogène de l'actionnariat de la société.

2. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

• Composition du Conseil d'Administration

Claude GUEDJ, Président (nommé le 30 juillet 1969), renouvelé le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Yvonne GUEDJ, (nommée le 30 juillet 1969), renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Karine GUEDJ, (nommée le 18 juillet 1984), renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nathalie JAOUÏ, (nommée le 5 novembre 1992), renouvelée le 30 juin 1998 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Autres mandats à jour au 24 avril 2003

Claude GUEDJ

Président du Conseil d'Administration

AIRLINES GROUND SERVICES

LEBREC

Président

GROUPE EUROPE HANDLING

Gérant

RHF

ECM

COMPUTER ASSISTANCE

HILLARY

Administrateur

ASSISTANCE MATERIEL AVION

IFMA

SEINE 51

AWAC TECHNICS

Représentant

GEH, Présidente de EHC

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CP

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM

GROUPE CRIT au Conseil de Direction d'EFFIKA

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de MAYDAY TT

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR

Yvonne GUEDJ	<u>Administrateur</u> LEBREC
Karine GUEDJ	<u>Président Directeur Général</u> Seine 51 <u>Président</u> CRIT CENTER GALITE DIFFUSION <u>Directeur Général</u> LEBREC <u>Directeur Général Délégué</u> GROUPE CRIT <u>Gérant</u> RUSH ARIANE COURSES <u>Membre du Conseil de Direction</u> CP EFFIKA EUROPE HANDLING MAINTENANCE MAYDAY TT EUROPE HANDLING EUROPE HANDLING ROISSY <u>Représentant</u> GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AH GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AMA GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'IFMA
Nathalie JAOUJ	<u>Président Directeur Général</u> AERO HANDLING <u>Président du Conseil d'Administration</u> ASSISTANCE MATERIEL AVION I.F.M.A. <u>Président</u> CRIT INTERIM EURISTT EURISTT FRANCE GTI LES VOLANTS <u>Directeur Général Délégué</u> GROUPE CRIT <u>Administrateur</u> SEINE 51



Membre du Conseil de Direction

CP
EFFIKA
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY

Gérant

LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
MASER au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

• Fonctionnement du Conseil d'Administration

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

3. Equipe de direction

Claude GUEDJ Président Directeur Général
Nathalie JAOUI Présidente de CRIT INTERIM
Karine GUEDJ Directeur de la Communication
Renaud LEJEUNE Directeur Financier
Daniel BARUS Directeur Général de CRIT INTERIM
Jacques DESPREES Directeur Comptable
André ENGLER Directeur des Ressources Humaines
Evelyne LEBLOND Directeur Juridique
Mounir KHABLACHI Directeur des Activités Aéroportuaires

4. Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature, directs ou indirects, pour chaque mandataire social sont les suivants :

EN EUROS	2002
Claude GUEDJ	45 738 euros
Nathalie JAOUI	148 638 euros
Karine GUEDJ	67 080 euros
Yvonne GUEDJ	néant

5. Conventions réglementées conclues depuis le 1^{er} janvier 2003

Les conventions sont les suivantes :

- Groupe Crit a consenti au profit de l'U.B.P. et jusqu'au 27 juin 2003, un engagement de bonne fin des concours financiers accordés au profit des sociétés Groupe Europe Handling, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Airlines Ground Services, IFMA, Aéro Handling, Assistance Matériel Avion, dans la limite d'un montant de 1 235 000 Euros.
- Groupe Crit a consenti au profit de la Caisse d'Épargne et jusqu'au 24 juin 2003, un engagement de bonne fin d'un concours de 750 000 Euros accordé aux sociétés du Groupe Europe Handling.



Schémas d'intéressement du personnel

1. Participation

Sommes affectées à l'intéressement des salariés pour chacune des 5 dernières années

	1998	1999	2000	2001	2002
Crit Intérim	815 013	1 288 699	1 586 194	1 378 885	777 826
Otessa (*)		23 308			
C'Clean	457				
Les Volants		83 291	151 548	224 310	182 748
ECM		66 812	40 563	130 502	37 395
Crit Sécurité		8 368			
Maser	92 628	83 322	66 560	130 758	
Les Compagnons	237 546	393 877	477 615	536 687	766 126
AB Intérim	68 214	86 392	292 964	267 841	455 351
K Intérim					3 103
GTI		62 993	62 140	154 587	80 489
Effika				71 107	55 683
AGS					50 022
EHR					131 804
EHC					43 643
Mayday TT			88 840	92 418	
Euristt France					2 711 100
TOTAL	1 213 858	2 097 062	2 766 424	2 987 095	5 295 290

(*) Fusion en 2001 avec Crit Intérim

2. Intéressement

Néant

3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

4. Options d'achat et de souscription

Néant

Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale mixte du 11 juin 2003

Résolutions à caractère ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice net comptable de 8 300 012,75 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2002, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 6 118 690 euros.

TROISIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

L'Assemblée Générale ratifie en outre expressément, dans les conditions de l'article L 225-42 alinéa 3 du Code de commerce, la convention objet du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2002 conclue notamment avec les sociétés Crit Intérim et Les Volants.

QUATRIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 300 012,75 Euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividende 900 000,00 Euros
- au poste " autres réserves " 7 400 012,75 Euros

Le dividende revenant à chaque action est fixé à 0,08 Euros représentant, compte tenu d'un avoir fiscal de 0,04 Euros un revenu brut à déclarer de 0,12 Euros.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2003.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués à chaque action et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés respectivement à :

Exercice	Nombre d'Actions	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
1999	2 250 000	4,00 francs	2,00 francs	6,00 francs
2000	11 250 000	1,10 franc	0,55 franc	1,65 franc
2001	11 250 000	0,14 euro	0,07 euro	0,21 euro



CINQUIÈME RÉOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration :

1. Prend acte de la démission, ce jour, de Monsieur Jean-Marie FORSZPANIAK, Commissaire aux comptes suppléant ;
2. Nomme en remplacement la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A. – Société Anonyme dont le siège social est 32 rue Guersant – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 672 006 483 – en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et, ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
3. Prend acte du projet de fusion par absorption de la société COOPERS & LYBRAND AUDIT S.A.R.L., Commissaire aux comptes titulaire, par la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A., à intervenir avant le 1er juillet 2003 ;
4. Décide, sous condition suspensive de la réalisation définitive de ladite fusion, qui aura pour effet de faire accéder aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A. – ce que l'Assemblée Générale accepte – de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Pierre COLL, demeurant Tour AIG 34 place des Corolles 92908 PARIS LA DEFENSE 2, suppléant de la société PriceWaterHouseCoopers Audit S.A. pour la durée du mandat de cette dernière.

L'Assemblée Générale confère au Président du Conseil d'Administration les pouvoirs les plus étendus pour prendre acte de la réalisation définitive de la fusion sus-visée et faire procéder aux formalités consécutives.

SIXIÈME RÉOLUTION – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par la COB, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 337 500 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- remettre les actions acquises dans le cadre d'opérations d'échange, par voie d'offres ou autrement, initiées par la société.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 10 125 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions à caractère extraordinaire

SEPTIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION D'UTILISER LES DÉLÉGATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE

L'Assemblée Générale décide que les délégations de pouvoirs, conférées aux dixième et onzième résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 19 juin 2002, pourront être utilisées par le Conseil d'Administration, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

La présente autorisation est valable jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

HUITIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



Rapport spécial sur les options d'achat et de souscription

Assemblée Générale mixte du 11 juin 2003

État des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux dirigeants sociaux et salariés de la société et des sociétés du groupe.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées	Options non exercées
	22 juin 2000							

Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2002 (225-184 al 2)

		Mandataire
• Options consenties par la société	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options consenties par une société liée	Société Nature Nombre Prix	NÉANT
• Options consenties par une société contrôlée au titre d'un mandat qui y est exercé	Société Nature Nombre Prix	NÉANT

Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2002 (225-184 al 2)

		Mandataire
• Options (détenues sur la société) exercées	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options (détenues sur une société liée) exercées	Société Nature Nombre Prix	NÉANT
• Options (détenues sur une société contrôlée) exercées	Société Nature Nombre Prix	NÉANT



Options consenties durant l'année 2002 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé (225-184 al 3)

Salariés de la Société	Options consenties par la société et par les sociétés liées ou contrôlées				
	Nature de l'option	Nombre	Date d'échéance	Prix	Société attributrice
NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Options exercées durant l'année 2002 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé (225-184 al 3)

Salariés de la Société	Options exercées détenues sur les sociétés liées ou contrôlées				
	Nature de l'option	Nombre	Date d'échéance	Prix	Société attributrice
NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT



Table Thématique

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Nom et fonction du responsable du document	93
1.2	Attestation du responsable	93
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	93
1.4	Politique d'information	94
3.1	Renseignements de caractère général concernant la société	95-97
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	97-100
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	32 et 100-101
3.4	Marché des titres de la Société	32 et 102
3.5	Dividendes	32 et 103
4.1	Présentation de la Société et du groupe	6-32
4.3	Faits exceptionnels et litiges	57
4.4	Effectifs	3, 23, 24 et 49
4.5	Politique d'investissement	26
4.7	Facteurs de risque	26-29
5.1	Comptes consolidés du groupe	33-62
5.2	Comptes sociaux de la Société	64-78
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	32 et 100-101
7.1	Evolution récente	30-31 et 89
7.2	Perspectives d'avenir	30-31 et 89



Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2003)

Annonces financières	Exercice 2003
Chiffres d'affaires	
1 ^{er} trimestre 2003	14 mai 2003
2 ^{ème} trimestre 2003	13 août 2003
3 ^{ème} trimestre 2003	14 novembre 2003
4 ^{ème} trimestre 2003	13 février 2004
Résultats 1 ^{er} semestre 2003	17 octobre 2003
Résultats annuels 2003	30 avril 2004